



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

***Séance du
Lundi 01 Juin 2026 – 18h00***

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2026

18H00

Ordre du Jour

SECRÉTAIRE DE SÉANCE & PROCÈS-VERBAL

1. **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2026**

RESSOURCES HUMAINES

2. **PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
3. **COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE ET SON FONCTIONNEMENT**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. **SERVICE DE CONCIERGERIE DES MOBIL-HOMES DU CAMPING DU DOMAINE TOURISTIQUE DU SURGIÉ - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**
5. **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION**
6. **COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS - CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION**
7. **ASSOCIATIONS AUXQUELLES LA VILLE DE FIGEAC ADHÈRE - POINT SUR LES ADHÉSIONS - DÉCISION DE NON-RECONDUCTION DE CERTAINES ADHÉSIONS - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ASSOCIATIONS**

SPORT & VIE ASSOCIATIVE

8. **ABANDON DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF AU LIEU-DIT PANAFÉ - RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION PARTIELLE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU GRAND-FIGEAC**
9. **LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE AU STADE DU CALVAIRE MARCEL COSTES - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1**

ACTION SOCIALE & SOLIDARITÉ

10. **CENTRE SOCIAL ET DE PRÉVENTION NICOLE PAULO - CONVENTIONS DE BÉNÉVOLAT**

ÉDUCATION & VIE SOCIALE

11. **ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ JEANNE D'ARC - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR 2026**

FINANCES

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE DE FIGEAC SUITE AU RENOUVELLEMENT DE L'ASSEMBLÉE

DOMAINE DE LA COMMUNE

13. STATIONNEMENT - EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AUX VÉHICULES DES AUTO-ÉCOLES SUR LA COMMUNE - FIXATION DE TARIF

14. CAUSSE SAINT-DENIS - RÉSEAU ÉLECTRIQUE - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

CULTURE & PATRIMOINE

15. CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT CULTUREL 2026 AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND-FIGEAC

QUESTIONS DIVERSES

Le premier juin deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe LANDREIN, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 26 mai 2026.

Présents : Mmes et Ms LANDREIN, DELESTRE, BROUQUI, LAVAYSSIÈRE, LAFRAGETTE, GALÈS, ARJEAU, GASTAUDO, LEHOURS, DELBOS, LAPACHERIE, BUJOLI, MARTHET, AUGUIÉ, RIVES, MOLINA, FEL, JEAN, BOULBES, PARAIN, FIACRE, DAYNAC, LÉONARD, LAPORTERIE (à partir du point n°5), LABARTHE, BALDY, LAROCHE, ROCCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marjorie MAGNE pouvoir à Laurence JEAN.

Absente : Anne LAPORTERIE (jusqu'au point n°4 inclus)

Secrétaire de séance : Caroline PARAIN.

*Sous proposition de Monsieur le Maire, une minute de silence est observée à la mémoire d'Antoine SOTO.
Monsieur le Maire : « Je vous remercie. J'en profite pour vous dire que nous sommes en train de réfléchir à donner une autre dimension à l'hommage à Antoine SOTO. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet dans les semaines qui viennent. »*

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2026

Rédigé par : Direction générale des services

Rapporteur : Monsieur le Maire

Annexe : Procès-verbal de la séance du 10 avril 2026.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est rappelé que l'assemblée est également appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

Il vous est donc proposé de nommer le / la secrétaire de la séance de ce jour et d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Caroline PARAIN secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT que le projet de procès-verbal de la séance du 10 avril 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers Municipaux,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rédigé par : Service des Ressources Humaines

Rapporteur : Fabienne GALÈS

Annexe : Tableau des effectifs

Le 1er mars 2026, la Commune a procédé au recrutement d'un agent au sein du service de Police Municipale par voie de détachement de la fonction publique de l'État.

Il apparaît toutefois qu'une erreur matérielle est intervenue quant au grade de recrutement retenu, dès lors que l'agent appartient au corps d'« encadrement et d'application de la Police Nationale », lequel relève de la catégorie B.

Dans ces conditions, il vous est proposé de modifier le grade de recrutement initialement retenu de brigadier-chef principal de police municipale (agent de catégorie C) afin de le remplacer par celui de chef de service de police municipale, relevant de la catégorie B.

Cette régularisation est sans incidence financière pour l'agent concerné, celui-ci ayant été recruté dans le cadre d'un détachement et rémunéré conformément aux règles applicables en la matière, sur la base de l'indice détenu dans son grade d'origine.

Par ailleurs, conformément à la jurisprudence du Conseil d'État arrêt du 17 mars 2004, n° 225426, les décisions administratives ne disposent en principe que pour l'avenir. Toutefois, les décisions relatives à la carrière des agents peuvent, par dérogation, comporter un effet rétroactif lorsqu'elles ont pour objet de régulariser la situation administrative de l'intéressé.

Cette modification de grade interviendra avec effet rétroactif au 1er mars 2026.

Il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit à compter du 1^{er} mars 2026 :

Filière Police Municipale :

Création :

Suppression à compter de la nomination

Chef de service de Police Municipale : + 1 TC	Brigadier-chef principal : - 1 TC
--	--

DIT QUE les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2026.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE ET SON FONCTIONNEMENT

Rédigé par : Service des Ressources Humaines
Rapporteur : Fabienne GALÈS

Il est rappelé que, par délibération du 10 avril 2026, le Conseil Municipal a procédé à la détermination du nombre de membres ainsi qu'à la désignation des représentants de la collectivité appelés à siéger au sein du Comité Social Territorial.

Le présent rapport a pour objet de préciser les modalités arrêtées dans le cadre de cette délibération.

En effet, les élections professionnelles relatives au renouvellement du Comité Social Territorial se tiendront le 10 décembre 2026. Dans cette perspective, les organisations syndicales ont été consultées lors d'une réunion en date du 3 février 2026. Les représentants du personnel siégeant actuellement au Comité Social

Territorial de la ville de Figeac, ont ainsi exprimé leur souhait de maintenir le paritarisme et de conserver la formation spécialisée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DÉCIDE de maintenir le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial à 4 (le nombre de suppléants étant égal au nombre de titulaires)

DÉCIDE de maintenir le paritarisme numérique au nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel,

DÉCIDE de maintenir le nombre de représentants titulaires et suppléants au sein de la formation spécialisée à 4 (formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail) ;

CONSERVE le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;

AUTORISE au sein de la formation spécialisée le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

SERVICE DE CONCIERGERIE DES MOBIL-HOMES DU CAMPING DU DOMAINE TOURISTIQUE DU SURGIÉ - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Rapporteur : Philippe LANDREIN

Rédigée par : Secrétariat général et affaires juridiques

Annexe : convention de prestations

Les travaux de renaturation du site du Surgié ont débuté en 2025 et devraient se terminer en mai-juin 2027. Le camping municipal est fortement impacté par les travaux et ne peut être ouvert aux locations touristiques pendant la période de travaux en raison du passage des engins du chantier sur le site.

Le Conseil Municipal avait délibéré en juin 2025 pour proposer des locations mensuelles des mobil-homes pour les cas de figure suivants :

- les entreprises travaillant pour les travaux de renaturation du site du Surgié
- les entreprises travaillant pour tout chantier pour le compte de la Ville
- les personnes recrutées sur des postes de saisonnier sur le territoire communal
- des agents municipaux en difficulté ou recherche de logement

en faisant appel à la « Conciergerie de Coralie domiciliée à CAJARC 46160 » pour la gestion des mobil-homes des locations mensuelles ou à la journée.

La commission de cette prestataire s'élève à 22 % du montant hors taxe de la location encaissée par la Ville.

À cet effet, une convention d'une durée maximale d'un an avait été conclue. Celle-ci expirant en août 2026, il y a lieu de conclure une autre convention, aux modalités et durée identiques à la précédente.

La délibération du 2 juin 2025 donnait également l'autorisation à Monsieur le Maire à consentir jusqu'à 50 % de remise sur les tarifs de location en considérant la situation économique et sociale des locataires. Dans ce cas, le Maire rend compte au Conseil municipal des remises accordées.

Les tarifs de location des mobil-homes délibérés sont les suivants :

<u>TARIF MENSUEL</u>	TARIFS H.T.	TARIFS T.T.C.
MOBILHOME PREMIUM 4-6 PLACES		
Basse saison (de novembre à avril)	375 €	450 €
Haute saison (de mai à octobre)	750 €	900 €
MOBILHOME PREMIUM 6 PLACES		
Basse saison (de novembre à avril)	395,83 €	475 €
Haute saison (de mai à octobre)	791,66€	950 €
MOBILHOME PREMIUM 8 PLACES		

Basse saison (de novembre à avril)	416,66 €	500 €
Haute saison (de mai à octobre)	833,33 €	1 000 €

<u>TARIF À LA JOURNÉE</u>	TARIFS H.T.	TARIFS T.T.C.
MOBILHOME PREMIUM 4-6 PLACES		
Basse saison (de novembre à avril)	25 €	30 €
Haute saison (de mai à octobre)	50 €	60 €
MOBILHOME PREMIUM 6 PLACES		
Basse saison (de novembre à avril)	27 €	32,40 €
Haute saison (de mai à octobre)	53€	63,60 €
MOBILHOME PREMIUM 8 PLACES		
Basse saison (de novembre à avril)	28 €	33,60 €
Haute saison (de mai à octobre)	56 €	67,20 €

À ce jour, les recettes de location facturées par la Ville depuis juin 2025 s'élèvent à 6 643,77 € H.T. et les prestations réglées à la Conciergerie de Coralie sont de 1 586,80 € H.T.

Il vous est proposé de renouveler la convention actant les prestations de conciergerie avec la société « Conciergerie de Coralie ».

M. LAROCHE : « Nous trouvons tout à fait normal qu'il y ait des remises accordées pour des personnes en difficulté. En revanche, on trouverait normal qu'il y ait des critères définis à l'avance et en toute transparence afin d'avoir la visibilité des personnes à qui sont accordées ces locations. »

Monsieur le Maire : « Votre question a du sens. La seule limite est effectivement de mettre en place un certain nombre de critères un peu complexes qui nous prendraient énormément de temps et généreraient beaucoup de débats. Je vous demande, pour le moment, de bien vouloir me faire confiance. Vous avez compris que pour cette année, nous n'allons pas en faire une source de revenus. Nous allons plutôt les utiliser pour pouvoir les mettre à disposition des entreprises et de ses salariés à un tarif raisonnable. Si effectivement on considère que nous avons une demande à titre social, je vous en expliquerai les raisons au moment où la décision sera prise. Nous essaierons d'en faire profiter les gens qui en ont réellement besoin. Je l'entends mais nous allons essayer de faire preuve de bon sens. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, pendant la période du 11 août 2026 au 30 juin 2027, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, à signer la convention de prestation de services de conciergerie avec la société « la Conciergerie de Coralie » (46160 CAJARC) pour la location de tout ou partie des mobil-homes situés sur le site touristique du Surgié, dans les conditions rappelées dans la présente délibération, telle que la convention figure en annexe de la présente délibération ;

PRÉCISE que cette activité sera assujettie à la TVA, aussi bien en dépenses qu'en recettes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à consentir jusqu'à 50 % de remise sur les tarifs de location ainsi déterminés en considération de la situation économique et sociale des locataires. Dans ce cas, le Maire rendra compte au Conseil municipal des remises ainsi accordées ;

PRÉCISE que compte-tenu de la fermeture du site au public par arrêté du 6 mai 2026 pour les nécessités des travaux, les locations consenties par la Ville pendant cette période seront limitées aux personnels et intervenants des entreprises des chantiers de renaturation et d'aménagement d'une nouvelle prise d'eau, ainsi qu'aux agents municipaux en recherche de logement ou en difficulté sociale.

Voté par 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION

Rédigé par : Direction générale des services
Rapporteur : Philippe LANDREIN

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est un organisme consultatif prévu par l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Ses attributions sont les suivantes :

- ☐ les évaluations des propriétés bâties suite aux nouvelles constructions, rénovations ou changements d'affectation des locaux,
- ☐ elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens,
- ☐ elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation,
- ☐ elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties,
- ☐ elle formule des avis sur des réclamations de contribuables sur la taxe d'habitation.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la CCID est composée de la manière suivante :

- ☐ le Maire ou l'adjoint délégué par le Maire, président de la commission
- ☐ 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, âgés de 18 ans au moins, de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, jouissant de leurs droits civils, inscrits aux rôles des impositions directes dans la commune, familiarisés avec les circonstances locales et possédant des connaissances suffisantes au regard des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Il convient donc de procéder à la désignation de nouveaux commissaires.

Les huit commissaires titulaires et leurs huit suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double (32 noms), dressée par le Conseil Municipal.

Je vous invite donc à procéder à la désignation des commissaires qui seront proposés au Directeur des Services Fiscaux pour constituer la nouvelle C.C.I.D.

Monsieur le Maire : « Nous avons eu du mal à constituer la liste car il fallait beaucoup de noms. Il faut aller chercher des élus (sans difficulté) payant des impôts sur la commune mais également des personnes. »

Mme ROCCA : « Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas été sollicités pour faire remonter des noms sur cette liste. En l'occurrence, je ne peux pas y être mais nous aurions aimé pouvoir faire remonter des noms de personnes qui ne sont pas des élus si cela était toujours possible. Éventuellement substituer M. LAROCHE par M. LACABANE. »

Monsieur le Maire : « Nous avons proposé cette liste mais bien évidemment si vous souhaitez y intégrer une personne, cela est modifiable. Je vous propose de faire le rectificatif tout de suite. Il faut juste être sûr que la personne paie de l'impôt sur la commune. »

M. AUGUIÉ : « Vous évoquiez avoir des difficultés à constituer la liste mais une fois de plus je n'ai pas été sollicité. »

Monsieur le Maire : « Comme je l'ai dit, nous avons eu des difficultés à constituer la liste mais plutôt côté citoyen. Côté élus pas du tout. Effectivement, nous avons sollicité les deux groupes majoritaires qui nous ont communiqué des noms que nous avons validés, hormis à l'instant que nous avons également validé. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la liste des commissaires proposés pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires titulaires :

Adresses (code postal / commune) :

BROUQUI Philippe
BOTELLA Véronique
GALÈS Fabienne
ARJEAU Mathieu
GASTAUDO Irène
LEHOURS Patrick
JEAN Laurence
MARTHET Gilles
FEL Jérôme

46100 FIGEAC
46100 FIGEAC
46100 FIGEAC
46100 FIGEAC
46100 FIGEAC
46100 FIGEAC
46100 FIGEAC
46100 FIGEAC
46100 FIGEAC

LAVAYSSIÈRE Colette	46100 FIGEAC
CHAUSSE Clémence	46100 FIGEAC
MAIGNE Joane	46100 FIGEAC
ALBIGNAT Jean-Pierre	46100 FIGEAC
MOLINA Bruno	46100 FIGEAC
PARAIN Caroline	46100 FIGEAC
LAPORTERIE Anne	46100 FIGEAC

Commissaires suppléants :

Adresses (code postal / commune) :

LABARTHE Vincent	46100 FIGEAC
LACABANE Frédéric	46100 FIGEAC
COURBEYRETTE Daniel	46100 FIGEAC
DELBOS Jacques	46100 FIGEAC
MAGNE Marjorie	46100 FIGEAC
LAMAMY Jean-Pierre	46100 FIGEAC
OUITIS Jean-David	46100 FIGEAC
PÉGOURIÉ Romain	46100 FIGEAC
CHERIF Fouad	46100 FIGEAC
JEANJEAN Patrick	46100 FIGEAC
MONCOUET Patrice	46100 FIGEAC
CHASSANG Pierre	46100 FIGEAC
BOULBÈS David	46100 FIGEAC
LAPACHERIE Alain	46100 FIGEAC
SZWED Henri	46100 FIGEAC
DAROLLES Catherine	46100 FIGEAC

Voté par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION.

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS - CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION

Rédigé par : Direction générale des services
Rapporteur : Philippe LANDREIN

Les Collectivités territoriales décident librement du mode de gestion pour l'exploitation de leurs services publics, soit sous forme de gestion directe du service public (gestion « en régie »), soit en confiant cette gestion à un tiers par le biais d'une concession ou d'une délégation de service public.

Néanmoins, certaines missions de service public ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation à une personne privée, comme l'état civil, l'organisation des élections, l'exercice des pouvoirs de police par exemple.

Ainsi, l'article L1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *les collectivités territoriales (...) peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public (...)* ».

L'article L1411-5 du même Code instaure une commission spécifique dénommée « commission de délégation de service public » et fixe le rôle et la composition de cette commission de la façon suivante :

« 1.-Une commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles [L. 5212-1](#) à [L. 5212-4](#) du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article [L. 3124-1](#) du code de la commande publique. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci,

ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

II.-La commission est composée :

a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

b) Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

III.-Les délibérations de la commission peuvent être organisées à distance dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial. »

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité que les désignations des membres de cette commission auront lieu à mains levées, décide :

DE CRÉER la commission de délégation de service public de la Ville de Figeac ;

DE DÉSIGNER en qualité de membres de cette commission les mêmes membres que la commission d'appel d'offres, à savoir :

Titulaires

- Patrick LEHOURS
- Philippe BROUQUI
- Colette LAVAYSSIÈRE
- Arnaud LAFRAGETTE
- Guillaume BALDY

Suppléants

- Gilles MARTHET
- Irène GASTAUDO
- Jacques DELBOS
- Marjorie MAGNE
- Cécile ROCCA

DE PRÉCISER néanmoins que d'autres listes de candidats à cette commission peuvent être déposées auprès du Maire au cours de la présente séance et avant la mise aux voix de la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

ASSOCIATIONS AUXQUELLES LA VILLE DE FIGEAC ADHÈRE - POINT SUR LES ADHÉSIONS - DÉCISION DE NON-RECONDUCTION DE CERTAINES ADHÉSIONS - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ASSOCIATIONS

Rédigé par : Direction générale des services

Rapporteur : Philippe LANDREIN

Dans un souci de transparence et de bonne information de l'assemblée délibérante, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation des représentant·e·s de la Commune auprès des associations auxquelles celle-ci adhère.

Le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de procéder à ces désignations à main levée ou, à défaut,

au vote à bulletins secrets devra être organisé.

Mme ROCCA : « Une fois de plus je remarque qu'il n'y a pas de représentant de la minorité qui soit au sein des associations. Ensuite, nous n'étions pas sur la municipalité précédente mais nous aurions aimé savoir ce qui justifie le fait que ces adhésions ne soient pas maintenues sachant qu'une association engage des coûts mais reverse une plus-value. Nous aurions aimé donc connaître la plus-value et savoir quel était l'intérêt ou non d'envisager d'arrêter l'adhésion ou pas. Au-delà de l'aspect financier nous ne savons pas quel est l'intérêt ou pas d'interrompre l'adhésion. »

Monsieur le Maire : « C'est une excellente question et je m'y attendais pour tout vous dire. Pourquoi ces 4 associations ? La première concerne les villages et villes fleuris et qui est peut-être l'adhésion la plus surprenante. Ce n'est pas nous qui avons pris la décision mais les services. Nous avons sollicité les services pour savoir si cela avait un intérêt ou pas. Très honnêtement, si les services nous avaient dit qu'il y avait un intérêt, nous aurions maintenu cette adhésion sans difficulté. En ce qui concerne la Fédération des Maisons des écrivains et des patrimoines littéraires, tout comme les villages où il fait bon vivre, j'ai également sollicité les services pour connaître l'impact de ces adhésions. Personne n'a été en mesure de nous expliquer l'impact. À partir du moment où il n'y avait pas d'impact nous avons considéré qu'il n'y avait pas d'intérêt. Voilà pour ces deux-là. La quatrième est davantage politique. Il s'agit d'une association à laquelle la commune a adhéré il y a très peu de temps. Ce n'est pas que nous ne souhaitons pas faire de l'environnement et de la protection nocturne une cause mais nous avons considéré que l'adhésion à cette association n'apportait pas nécessairement grand-chose mais, surtout, comme cela ne vous a pas échappé, nous avons un peu changé la politique sur l'éclairage public et nous ne trouvons donc pas du tout logique de conserver notre place dans cette association.

M. BALDY : « Nous avons eu souvent ce débat sur le nombre d'associations. Franchement, je m'attendais à ce qu'il y en ait beaucoup plus au vu de vos précédentes positions. Je remarque qu'il n'y en a que 4 et finalement, ce n'est pas si mal. Néanmoins, pour apporter un autre éclairage que celui des services et notamment sur l'association des « Villes et villages où il fait bon vivre », cette association permet en fait une analyse des politiques publiques multicritères qui permet d'évaluer chaque politique publique et de déterminer la part de la politique publique dans le bien-être des citoyens. C'est une analyse annuelle qui permet de suivre l'évolution des politiques publiques et leur impact sur la qualité de vie des citoyens. Même si l'adhésion semble importante en termes de données, ce n'est pas cher payé sur l'évaluation de l'action. Ce sont des informations qui sont riches, qui sont publiques et que tout le monde peut aller consulter et qui permettent de se positionner par rapport à l'évolution dans d'autres territoires. De ce fait, on ne pourra pas savoir si demain il fait mieux vivre à Figeac qu'avant. Donc CQFD. »

Monsieur le Maire : « Alors, je suis d'accord avec vous. Je vais répondre là-dessus et moi je pense qu'il fait bon vivre à Figeac, que l'appréciation de la qualité du bon vivre nous la verrons et la jugerons au regard aussi de la satisfaction des gens au quotidien. Nous aurons l'occasion d'en débattre dans le futur si vous le souhaitez. »

M. LABARTHE : « Pour ma part, vous allez voir que je ne suis pas dépensier car j'ai un regret réel sur la quatrième association à laquelle vous avez choisi de ne plus adhérer. Je ne sais pas si vous avez mesuré ce que cela va impliquer. Nous venons d'obtenir le label « Ciel étoilé » sur le territoire du Grand-Figeac. Nous sommes, par ailleurs, la première Communauté de Communes. Si la Ville de Figeac n'est plus adhérente de cette association, le label tombe automatiquement. Je trouve regrettable, au moment où il n'est pas impossible que la Ville de Figeac ait d'autres choses à demander à la Communauté de Communes, que l'on prive cette dernière de ce label qui aux yeux de tous n'est peut-être pas important mais aux miens il l'est, notamment avec ce que nous traversons et le changement climatique qui est en train de s'opérer ainsi que les besoins que nous aurons de considérer davantage les sujets environnementaux à l'avenir. C'est regrettable et comme vous le voyez, ce n'est pas la dépense la plus importante puisque l'on parle de 100€. Mais vous avez raison, c'est politique. »

Monsieur le Maire : « J'entends ce que vous dites. Lorsque je dis que c'est politique ce n'est pas politique vis-à-vis des autres. C'est politique vis-à-vis de l'engagement. J'ai regardé de très près quels étaient les engagements qu'une ville ou une collectivité devait prendre. D'ailleurs je suis un peu surpris parce que je ne suis pas absolument convaincu que toutes les communes du Grand-Figeac qui ont signé la charte y adhèrent. Je pense malheureusement, qu'au regard de la politique que nous allons mettre en œuvre, nous ne serons plus en mesure d'adhérer de façon honnête à cette association. C'est une décision pour 2027, je suis prêt à en rediscuter avec vous le moment venu. »

M. LABARTHE : « Je veux simplement vous dire qu'il y a 50 communes sur les 92 du Grand-Figeac qui ont aujourd'hui le label. D'autres sont candidates et ne l'ont pas encore obtenu mais globalement on le porte ensemble, ce qui nous permet d'avoir une visibilité à la fois régionale et nationale. »

M. BALDY : « Pardon de reprendre une deuxième fois la parole sur ce sujet mais mon intervention n'était pas complète et je ne peux pas terminer sans la compléter. Cela concerne les « Villes et villages fleuris ». Nous avons commencé ce Conseil et je vous en remercie, par un hommage à Antoine SOTO. Les Villes fleuries était un des combats de sa vie. Il a présidé quasiment tous les jurys en les accompagnant dans cette ville, il a beaucoup travaillé avec les services sur le fleurissement. Chaque nouvelle fleur sur le panneau du

label était une victoire pour lui. Je pense qu'il serait très triste aujourd'hui et je trouve qu'il y a un certain paradoxe à ce que ce soit le Conseil ou on lui rend hommage où l'on quitte l'association à laquelle il tenait tant. Voilà, je pensais que c'était important de le dire. »

Monsieur le Maire : « C'est une notion à laquelle je suis sensible et j'ai bien compris qu'il pouvait effectivement y avoir un décalage entre les deux mais le fait de sortir d'une association à laquelle il a été très sensible ne change rien, en tous cas à mes yeux, à ce que je pense d'Antoine SOTO. Peut-être qu'effectivement il est peut-être déçu de là où il est mais ce que je peux vous dire c'est que la politique que nous voulons mener sur les espaces verts et sur les plantes, entre autres, et qui était déjà engagée d'ailleurs puisque nous n'allons que continuer et accélérer cette politique qui se veut aussi économe sur le plan écologique. Je pense qu'Antoine SOTO l'aurait particulièrement apprécié. »

M. LAROCHE : « Je reviens sur l'association pour la préservation de l'environnement nocturne. Pour moi il y a deux renoncements. Il y a le renoncement du soutien à une association qui a une action utile pour l'écologie et pour l'environnement mais aussi une forme de renoncement à une réflexion sur l'éclairage nocturne. Certes, les figeacois ont souhaité par leur vote que la ville soit rallumée pour pouvoir circuler la nuit en ayant un sentiment de sécurité mais pour autant, j'ai l'impression que l'on renonce aussi à avoir une gestion intelligente de l'éclairage public qui ne consiste pas uniquement à rallumer l'éclairage en permanence la nuit et qui pourrait être aussi réglé en partie par des détecteurs de mouvement et de présence et éviter ainsi l'éclairage en continu. Une bonne partie des figeacois apprécie d'avoir peu ou pas de lumière la nuit près de leur habitation. »

Monsieur le Maire : « Je vais répondre à cela. Les deux ne sont pas incompatibles. Il ne vous a pas échappé que nous avons décidé de remettre l'éclairage public en hypercentre mais que c'est le seul endroit où nous avons modifié les règles d'avant le 27 mars tout simplement parce que très prochainement nous aurons un premier audit de situation de l'éclairage public. Nous avons pour objectif de retravailler ce sujet-là et d'accélérer l'équipement led et de rallumer la totalité des quartiers de façon intelligente et pas nécessairement en les rallumant toute la nuit. Nous aurons l'occasion de débattre de ce sujet collectivement pour avancer sur la question. Je vous promets une discussion en conseil de municipalité avec un vrai débat sur l'éclairage public. À l'instant T c'est cette position qui est la nôtre me paraît incompatible avec le fait d'adhérer à cette association. M. BALDY, je suis ravi de vous entendre dire que vous pensiez que nous allions nous sortir de davantage d'associations. Vous voyez que nous sommes raisonnables. »

M. BALDY : « Vous me tendez la perche mais c'était au vu de nos discussions précédentes. Vous me disiez qu'il fallait sortir de beaucoup plus d'associations et je vois qu'une fois aux affaires vous constatez que les services vous démontrent l'utilité d'un certain nombre d'entre-elles. Cela me réjouit. »

Monsieur le Maire : « Vous avez tout à fait raison, vous avez juste oublié quelque chose : la règle à laquelle je tenais n'était pas une règle de sortie mais celle d'une entrée / une sortie. Vous voyez que pour le moment nous en sommes à 4 d'avance. Cela nous donne donc la possibilité d'adhérer à 4 nouvelles associations et pourquoi pas si nous n'avons pas pesé toutes les conséquences pour notre territoire, continuer à adhérer à cette association après discussion avec mes équipes. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE les membres représentants de la Commune auprès des associations suivantes :

- ✓ **ADERE Occitanie : Christine DELESTRE**
- ✓ **Association aérodrome français : David BOULBÈS**
- ✓ **Association CEREMA (Centre d'Études et d'Expérience sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) : Colette LAVAYSSIÈRE**
- ✓ **Association des Maires et Elus du Lot (AMF46) : Philippe LANDREIN**
- ✓ **Association des Petites Villes de France (APVF) : Philippe LANDREIN**
- ✓ **Association Les amis de la Gendarmerie : Irène GASTAUDO**
- ✓ **Association Mouvement pour le développement des villes sous-préfectures : Philippe LANDREIN**
- ✓ **Association Nationale Croix de Guerre et de la Valeur Militaire (ANCGVM) : Alain LAPACHERIE**
- ✓ **Association nationale citoyenneté enfance jeunesse (ANACEJ) : Camille LÉONARD et Capucine FIACRE**
- ✓ **Association Nationale des Élus en charge du sport (ANDES) : Jérôme FEL**
- ✓ **Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) : Christine DELESTRE**
- ✓ **Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) : Christine DELESTRE**
- ✓ **Club des Managers de Ville et de Territoire : Marjorie MAGNE**
- ✓ **Fédération des Crèches et initiatives parentales du Lot (ACEPP46) : Christine DELESTRE**
- ✓ **Fédération Nationale des Communautés concédantes et régies (FNCCR) : Mathieu ARJEAU**
- ✓ **Fédération des Centres Sociaux et socioculturels d'Occitanie de l'Ouest (FCSOO) : Christine DELESTRE**
- ✓ **Fondation du patrimoine : Philippe BROUQUI**

- ✓ La prévention routière / Label Ville Prudente : Gilles MARTHET
- ✓ Quercy Energie, Agence locale de l'énergie et du climat du Lot : Mathieu ARJEAU
- ✓ Réseau Français des Villes Éducatrices : Christine DELESTRE
- ✓ Les plus beaux détours de France : Laurence JEAN
- ✓ REGAIN : Philippe BROUQUI

Par ailleurs, dans un souci de maîtrise des dépenses publiques et au regard des orientations définies par la nouvelle équipe municipale, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le non-renouvellement des adhésions de la Commune aux associations suivantes, à compter de l'année 2027 :

- ✓ Centre National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) – 390 €/an
- ✓ Fédération des Maisons d'écrivains et des patrimoines littéraires – 300 €/an
- ✓ Label Ville village où il fait bon vivre – 1 920 €/an
- ✓ Association Nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne – 100 €/an

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité que ces désignations auront lieu à mains levées, décide :

DE DÉCIDER À L'UNANIMITÉ que ces désignations auront lieu à mains levées ;

DE DÉSIGNER les représentant·e·s de la Commune auprès des associations susmentionnées ;

D'APPROUVER le non-renouvellement des adhésions de la Commune aux associations listées ci-dessus à compter de l'année 2027 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté par 23 voix POUR, 5 CONTRE et 1 ABSTENTION.

ABANDON DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF AU LIEU-DIT PANAFÉ - RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION PARTIELLE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU GRAND-FIGEAC

Rédigé par : Direction générale des services
Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé que les infrastructures sportives de la Ville de Figeac accueillent en moyenne chaque année, en plus du public général, près de 1 800 pratiquants licenciés sur les principaux clubs pratiquant en salle, dont environ 40% de figeacois.

Compte-tenu de ce constat et au regard du développement des activités physiques et sportives, la Ville a réalisé en 2024/2025 une étude de faisabilité et de programmation d'un nouvel équipement.

À l'issue de cette étude réalisée par la société IPK Conseil, le Conseil Municipal a arrêté les orientations programmatiques d'un nouvel équipement situé au lieu-dit Panafé par délibération du 30 juin 2025, pour un montant total de travaux estimé à 7,2 millions d'Euros hors taxes et un coût d'opération estimé à 8,9 millions d'Euros hors taxes.

Dans une optique de mutualisation des ressources d'ingénierie dont dispose le Grand-Figeac, la Ville a sollicité la Communauté de Communes pour assurer une mission partielle de maîtrise d'ouvrage de cet équipement.

Ainsi, par convention conclue le 4 juillet 2025, la Ville a confié à la Communauté de Communes le soin d'organiser, en son nom et pour son compte, la procédure de désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre de cette opération sous forme d'un concours d'architecture, dans la limite d'une enveloppe prévisionnelle de 83 333 € H.T. (soit 100 000 € T.T.C.) à rembourser à la Communauté de Communes.

Depuis l'élaboration du programme de ce nouvel équipement, la loi de finances pour 2026 a modifié en profondeur le contexte financier des Collectivités locales en mettant celles-ci à contribution afin de résorber le déficit public.

À titre d'illustration, la Ville de Figeac doit faire face sur le seul exercice budgétaire 2026 à une baisse de recettes de l'État de 258 000 € (baisse de la dotation globale de fonctionnement et de la compensation sur les établissements industriels).

Cette tendance à la baisse des dotations pourrait très probablement s'accroître dans les années à venir au regard du plan français visant à ramener le déficit public de 5,4% du PIB en 2025 (159,9 Md€) à 2,8% en 2029 (93 Md€).

Ainsi, sans remettre en cause le programme de construction d'un nouvel équipement sportif tel qu'il résultait des besoins exprimés par les associations, ce contexte financier contraint la Ville à la plus grande prudence sur le plan budgétaire, tant en investissement qu'en fonctionnement.

M. LABARTHE : « Par rapport à ce que je considère comme étant un très mauvais signal, non pas que la Communauté de Communes dans le cadre de sa délégation qui lui avait été donnée est un sujet particulier, mais c'est ici davantage sur le fond. Ce qui m'ennuie c'est le mauvais signal envoyé au monde sportif à trois égards. Le premier est un manque de considération par rapport au travail important qui avait été réalisé sur un nombre d'années tout aussi important puisque j'ai compris que la concertation avait pris 5 à 6 ans. Ensuite, par rapport au fait de renoncer à la centralité de la Communauté de Communes. C'est regrettable et je vais le développer. Et puis le troisième sujet est surtout par rapport à la jeunesse. Sincèrement, si je devais trouver deux mots c'est renoncement et gâchis. Encore une fois il s'agit du signal que l'on envoie au monde associatif et pour le coup sportif qui compte de plus en plus d'adhérents et je parle de tous ceux qui étaient autour de ce projet (foot, hand, basket, etc...). Vous avez raison, ils ne sont pas tous figeacois c'est une certitude. Vous avez annoncé le chiffre de 40%. C'est à peu près cela. Ils vont tous se retrouver à attendre et certainement très longtemps puisque l'on remet le calendrier à zéro en abandonnant le projet. Nous n'avons là plus aucune base de travail puisque l'on est obligé de repartir sur quelque chose qui va prendre 36 à 48 mois dans le meilleur des cas. Par rapport aussi aux besoins que nous avons de proposer à notre société des conditions décentes pour pouvoir pratiquer. J'entends que le terrain synthétique va être travaillé mais par rapport aux sports de salle, qu'ils soient de compétition, ludiques ou sport santé qui sont aujourd'hui très présents dans notre société, nous allons nous retrouver avec un déficit à l'échelle de la commune mais aussi de celles avoisinantes qui est, de mon point de vue, trop important. Lorsque l'on compare notamment avec les communes qui nous entourent notamment aveyronnaises qui ont fait un très bon travail, elles proposent des conditions à leurs pratiquants bien au-delà de ce que l'on peut trouver ici. Nous avons pris du retard et nous voulions avancer rapidement sur ce sujet. Que ce soit sur la dimension sportive ou sociétale nous avons plus que jamais besoin de proposer à notre société qui est en train de s'individualiser la possibilité de pratiquer le sport que l'on soit jeune ou adulte et la possibilité de se retrouver, échanger, sortir de notre environnement numérique qui nous isole et nous consomme du temps. Je crois beaucoup en l'engagement du sport collectif et même lorsque l'on pratique du sport de raquette ou d'escalade elles sont aussi collectives puisque l'on croise du monde et c'est important. Ce qui me gêne fortement aussi est le renoncement par rapport à la centralité. J'entends vos arguments mais il faut se mettre en situation et il faut observer. Chaque fois que des parents amènent leurs enfants à pratiquer des sports que j'ai cités, ils viennent consommer sur la ville. Renoncer aux équipements structurants qui doivent être ceux que nous trouvons à Figeac est un des plus mauvais signaux que l'on puisse envoyer et je suis complètement convaincu que le commerce de centre-ville aura des répercussions par rapport à cela. Les prêts engagés par la Communauté de Communes ne sont pas d'une importance capitale bien qu'il faille faire attention à chaque euro mais il y a aussi l'étude qui a été portée (autour de 55 000 €) par le même cabinet que vous avez choisi pour le terrain synthétique qui vont finalement être mis à la poubelle. Il y a aussi la question du travail qui est en cours et c'est la raison pour laquelle j'aurai préféré que l'on puisse attendre pour avoir au moins un débat à ce sujet lors la prochaine commission sport de la Communauté de Communes et qui concerne le schéma des infrastructures sportives porté par l'OIS sur commande du Grand-Figeac. Cela nous permettra d'avoir une cartographie et une vision éclairée des endroits où l'on choisi de porter des équipements. Il est vrai que ces types d'équipements (je les appelle « pôles d'équilibre » comme pour Bagnac-sur-Célé, Lacapelle-Marival, Cajarc ou encore Capdenac-Gare) sont relativement bien équipés. Lacapelle-Marival et Cajarc viennent de refaire leur gymnase. J'aurai réellement apprécié que l'on puisse attendre le résultat de ces travaux pour avoir le débat en Conseil Municipal et prendre une décision éclairée. J'entends que c'est une des annonces que vous aviez faites lors de votre campagne. J'ai constaté également que vous m'avez remis un courrier pour abandon de ce projet il y a de cela plusieurs semaines et toutes ces raisons me font dire qu'il faut faire attention. Là aussi c'est réellement politique. Ne bâtissons pas autour de cette ville des murs mais essayons de construire des ponts. Nous aurons besoin plus que jamais

des autres communes pour pouvoir rendre la Ville de Figeac attractive. Au-delà de la Ville de Figeac il s'agit de tout notre territoire. Pour ma part, je suis persuadé de l'intérêt que peut apporter à l'individu la pratique sportive et c'est la raison pour laquelle je suis assez en colère par rapport à la décision que vous présentez ce soir et pour laquelle, bien évidemment, nous voterons contre. »

Monsieur le Maire : « Je vais essayer de répondre point par point à vos remarques. Je m'y attendais. Pas nécessairement sous cette forme-là mais ne serait-ce que par rapport aux commentaires que j'ai vu dans les réseaux sociaux ou dans la presse. Je vais déjà apporter une petite nuance pour que tout le monde entende l'étendue des comparaisons avec Gramat. Le budget de Gramat est de 4,4 millions. Au dernier PPI de la Ville de Figeac et je peux vous porter les documents, nous sommes sur un budget de 12 millions. J'entends depuis que cela a bougé et que nous ne sommes plus à 12 millions mais j'ai aussi repris un article d'il y a quelques mois dans la presse (27 mars). Un élu de la majorité de l'époque évoquait que de toutes façons ce projet ne se ferait pas seul, que nous n'avions pas les moyens et que l'on ne pouvait pas mener ce projet tel quel. En fait, je suis assez d'accord avec lui. Je pense que ce projet avait du sens même s'il y avait des choses sur lesquelles il fallait revoir le projet dans son intégralité, ne serait-ce que sur des équipements qui ont généré des surcoûts majeurs sur ce bâtiment. Je pense que cela pouvait nécessiter des remarques et des commentaires. Ce qui est sûr, c'est qu'après deux mois et demi de présence de cette municipalité et même avec des aides, je peux vous assurer que l'on est en incapacité de financer aujourd'hui. Je ne ferai pas ici la liste des sujets sur lesquels nous découvrons certaines obligations. Je veux parler juste du cimetière qui vient de se rajouter. C'est une obligation qu'il va falloir financer avec très peu d'aides. Voilà des sujets qui n'étaient pas dans le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). En revanche, nous allons devoir le financer. Concernant le manque de considération pour le travail : pas du tout. Je continue à recevoir les clubs y compris ceux qui n'ont pas été entendu pour cette phase. Nous avons de la considération pour l'étude et même pour ceux qui n'ont pas été entendu à ce moment-là. Je peux citer le FINO, l'athlétisme et un certain nombre de clubs qui n'ont pas été contactés. Concernant la centralité, cela fait deux fois dans la journée que l'on explique que si l'on ne le construit pas les commerces figeacois vont s'effondrer. J'ai la modeste prétention de connaître un peu les éléments. Je pense que si demain on crée un centre à Panafé, je ne pense pas que l'on va sauver le commerce figeacois grâce à cela. Pour la jeunesse, ce qui nous intéresse c'est qu'elle puisse avoir des équipements à la hauteur. Pas uniquement des équipements pour faire du sport en club mais aussi pour faire du sport à l'école. Si vous avez l'occasion d'aller au COSEC régulièrement, vous pouvez constater l'état dans lequel est cet équipement. À part le sol tout est à refaire. Ma priorité va être de refaire et de rénover les équipements existants. Je pense que l'on peut déjà commencer par cela : mettre en condition les jeunes dans leurs établissements scolaires. Ce sera aussi le cas pour le terrain synthétique. Il est devenu une priorité. Pas pour que le foot ou le rugby y jouent mais tout simplement pour élargir le champ d'utilisation du Stade du Calvaire Marcel Costes afin de permettre aux écoles et aux lycées de pouvoir en profiter également. La jeunesse est donc au cœur de ma décision et cet équipement est absolument indispensable. Quant à la salle, nous avons l'objectif de créer une salle de sport couverte à Figeac. Pour l'instant nous n'avons pas déterminé la taille ou les fondements. Depuis que je suis là, j'ai ouvert des tiroirs et je n'ai pas trouvé un seul endroit où il y avait le début d'un financement sur le Stade du Calvaire. Dans la presse et les réseaux sociaux j'ai vu qu'il y avait les Fédérations qui devaient nous aider, donc je me suis dit qu'il y avait certaines personnes qui avaient des contacts pour que l'on puisse exprimer ce genre de chose. Très honnêtement, je n'ai rien trouvé aujourd'hui. Donc, ni renoncement, ni gâchis. L'étude va nous servir et nous permettre de travailler et de continuer à chercher l'outil le mieux adapté. Nous avons découvert dans les placards, par exemple, un projet de mur d'escalade. Le projet date de 22 ans. Qu'a-t-on fait pendant ces 22 ans ? Rien. Et aujourd'hui, sous prétexte qu'il y a une décision qui a été prise et qui n'était pas financée, on nous dit que l'on passe à côté de l'opportunité du siècle. Je vous rassure, le sport sera une priorité pendant ce mandat. Peut-être que c'est une décision qui est décalée par rapport à cette priorité mais vous verrez qu'à la fin de ces 7 ans et à la différence des 20 ans qui viennent de s'écouler, il y aura des équipements sportifs construits à Figeac. Vous me parlez du schéma des infrastructures et de l'endroit où l'on met les équipements. M. LABARTHE, vous êtes en train de me donner les meilleurs arguments pour arrêter le projet de Panafé. Effectivement, avant de se lancer dans un projet de ce type, encore faut-il faire un constat des équipements présents sur le territoire et ne pas construire des équipements qui seraient déjà existants et que l'on pourrait organiser et réutiliser. Je suis donc entièrement d'accord avec vous, les nécessités d'attendre sur ces projets tant que le schéma de développement des infrastructures sportives n'est pas fait n'a pas de sens. »

M. LABARTHE : « Juste quelques compléments de réponse. Par rapport à votre dernier argument, oui certainement, l'idée est d'attendre mais pas de renoncer en attendant puisque je vous ai dit que la prochaine commission sport de la Communauté de Communes présentera les travaux qui ont été menés avec les actions proposées à chaque commune. C'est bien ce qui me gêne. En arrêtant brutalement ce projet, nous allons repartir, même pas de zéro, mais de moins 1 ou moins 2. C'est ce qui est réellement regrettable car on aurait mis le projet en attente parce que vous n'aviez pas les bons éléments car d'après ce que j'entends, la question du financement n'était pas arrêtée. Vous verrez que tant que nous n'avons pas des décisions qui sont celles qui avancent un sujet sur un plan de financement, c'est-à-dire avoir quelques informations suffisamment affinées, vous n'aurez jamais une idée précise sur les subventions que vous pourriez avoir.

C'est vrai ici comme ailleurs. Croyez-moi, le sujet dont nous sommes en train de discuter, nous en avons déjà ouvert un certain nombre de tiroirs. Peut-être que des dossiers n'y avaient pas été posés car l'on n'était malheureusement pas en capacité de les poser. Dans tous les cas, il y avait eu cette réflexion à quelconque niveau. Évidemment, la Communauté de Communes a aussi un sujet car, comme vous l'avez dit, 60% des pratiquants sont hors commune. Comme nous l'avons fait sur un certain nombre d'équipements, de structures ou même sur un certain nombre de compétence, vous le savez, on pratique le 50% de reste à charge une fois les subventions déduites. J'étais l'autre jour à Gramat. C'est d'ailleurs un portage communautaire. Vous parlez de 4,4 millions, mais nous ne parlons pas du même équipement. Je l'ai visité. C'est un très bel équipement mais qui va servir uniquement aux sports de balles avec à côté une salle de gymnastique et de danse qui est relativement importante ainsi qu'une salle de réunion. Je vous invite, par ailleurs à aller le visiter car cela donne un peu la dimension de la dépense par rapport à la réalisation. C'est un équipement qui est superbe mais qui n'est pas non plus un équipement pharaonique. Lorsque vous dites que nous sommes à 8 millions et que le PPI ne le permet pas, on ne peut pas le savoir puisque l'on ne connaît pas les subventions. C'est pour cela qu'il ne faut pas renoncer. Nous avons besoin de convaincre nos partenaires que sur la Ville de Figeac on a besoin d'équipements sportifs. Il faut donc aller chercher des subventions importantes. Pour votre information, le gymnase de Gramat, et c'est la raison pour laquelle j'y ai été, la Région a financé à hauteur de 600 000 €. L'État, 1 300 000 €, l'ANS 330 000 € et je n'ai plus en tête le Département. Le reste à charge y est effectivement mais cela est rendu possible. Là aussi, quand je vois les équipements portés par CAUVALDOR, ils vont aujourd'hui s'engager sur le gymnase de Saint-Céré puisque c'est le prochain investissement qu'ils vont réaliser. Concernant les commerçants, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je ne lis pas les réseaux sociaux mais je n'ai jamais dit que les commerces allaient tomber parce que le dossier de Panafé allait être abandonné. Je dis simplement que c'est un petit truc en plus comme on pourrait le dire. Dans tous les cas, c'est quelque chose qui rend la ville attractive. Je pense que personne ne peut le nier. »

M. BALDY : « Merci de me donner la parole. Évidemment, je souscris à tout ce que mon collègue Vincent LABARTHE vient de dire. Je voudrais intervenir à la fois sur la forme et ensuite sur le fond. Sur la forme, je note que nous avons ce débat ici en Conseil Municipal où doit se prendre la décision, après que vous ayez écrit au Grand-Figeac pour vous désengager et après que vous l'ayez annoncé dans la presse. En termes de temporalité je pense qu'il vaut mieux avoir le débat et ensuite mettre en œuvre car, on ne sait jamais, parfois le débat pourrait convaincre même si pour l'instant il y a une cohésion absolue. Et puis, c'est comme cela que cela se fait. D'autre part, je voudrais revenir assez rapidement mais de façon précise sur la genèse de ce projet. J'ai lu moi aussi beaucoup de choses sur les réseaux sociaux et beaucoup d'informations approximatives. Il se trouve que je fais partie des élus qui ont suivi ce projet depuis plus de 10 ans. Je me suis beaucoup fait quereller sur ce projet pour être honnête car effectivement il y a des besoins énormes et nous y travaillons depuis longtemps. Là aussi, pour que tout le monde ait la même information, des projets alternatifs, la rénovation de l'existant, ...il y en a eu beaucoup. Nous avons étudié la salle d'escalade dans une extension de la salle Jean Pramil mais il y avait des contraintes avec les risques d'inondations, les conflits d'usages avec les boulistes et j'en passe. Deux ans de réunions avec les uns, les autres, les études, les hauteurs, les objectifs pour accueillir les compétitions de fédération, les longueurs de voies, etc... Nous avons aussi intégré cet équipement dans un projet de rénovation du COSEC. Donc là aussi si vous cherchez bien au fond du tiroir, vous avez cette étude qui montre l'incapacité technique d'atteindre le niveau financier de l'équipement dans le COSEC. Surtout, cela veut dire que pendant un an et demi (c'est-à-dire 2 saisons) vous avez tous les clubs de sports concernés qui arrêtent de jouer à l'intérieur en raison des travaux et par manque d'alternative. Un des arguments du projet de Panafé était aussi une opération tiroir et c'est pour cette raison que le sol du COSEC a été refait car il était urgent de le refaire. Panafé aurait pu être livré en 2028 / 2029 ce qui permettait de refaire la toiture du COSEC, les sanitaires et les vestiaires car c'est cela qui est urgent. Vous êtes optimiste sur votre capacité à sortir de terre un gymnase mais vous apprendrez et verrez les contraintes. Nous verrons si vous arrivez à le sortir dans 24 ou 36 mois. D'autre part, je me rappelle un débat auquel vous avez participé sur un plateau télé lors des dernières municipales où vous attaquiez André MELLINGER, maire sortant et candidat, sur le fait que dans son programme il y avait ce complexe sportif et que ce projet était déjà présent sur le mandat précédent. Cela aussi c'est la réalité. Quand on regarde le délai moyen de sortie d'un gros projet comme celui-là, et j'en parlais avec nos collègues de Gramat, cela leur a pris 10 ans. Je me rappelle des délais lorsque j'ai commencé à siéger autour de cette table, nous étions autour de 5 / 6 ans et cela voulait dire que l'on pouvait prétendre à le sortir sur un mandat. Aujourd'hui, on en est à 10 ans voire davantage car il y a une somme de contraintes grandissante qui s'impose à nous tous et ni vous ni moi n'y sommes pour quoi que ce soit. Donc, tous ces sujets ont fait que nous avons étudié chaque alternative et qu'à la fin nous nous sommes rendu compte qu'après avoir éliminé toutes les autres solutions la meilleure, la moins coûteuse et la mieux financable était de faire du neuf. Vous comparez avec Gramat mais comme M. LABARTHE l'a dit, à Gramat il s'agit d'un équipement. Sur le projet de Panafé il y en a 4 : la salle des grands jeux qui permet avec la dimension des vestiaires et des terrains d'accueillir des compétitions de niveau départemental et régional qui déclenche également des financements. Idem pour le mur d'escalade. C'est un équipement qui, s'il n'est pas mutualisé, coûte beaucoup plus cher car on doit monter sur 15 mètres de haut sur un minimum de 22 mètres linéaires

et que l'on ne sait pas le faire rentrer dans un gymnase existant. Là, en finançant une surlargeur, on mutualise, on économise et cela coûte beaucoup moins cher. Ce sont aussi des terrains de tennis. Je pense que vous pouvez demander derrière vous que l'on vous sorte le planning d'utilisation de la salle du Quercy et vous verrez que le club de tennis n'y a pas beaucoup accès alors que c'est son seul terrain couvert. Comme les autres, c'est un club dynamique avec un nombre de licenciés qui augmente. Depuis des années ils nous disent leurs difficultés de ne pas pouvoir jouer à l'intérieur dès qu'il fait mauvais en raison du nombre de manifestations à l'Espace Mitterrand. On mutualisait là l'ensemble des équipements qui bénéficiaient au handball, au basket, au volley, au badminton (renseignez-vous sur le nombre de licenciés au badminton vous verrez c'est étonnant), au Club Alpin, au tennis, au foot salle, et qui prévoyait même un espace d'entraînement enherbé en extérieur qui aurait pu permettre, notamment lorsque Londieu est inondé, d'accueillir les entraînements du foot et du rugby et surtout de continuer à accueillir dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui justement, les élèves des collèges et lycées de Figeac qui sont aussi en demande car nous avons des équipements qui ne correspondent plus à leurs attentes. Je vous remercie d'avoir précisé le coût des travaux puisque lorsque l'on n'est pas « de la partie » c'est compliqué à appréhender mais cela veut dire que cela intègre aussi la voirie, les parkings, le terrassement, les accès, l'environnement, etc... concernant le financement, comme tous les financements qui ont vu le jour à Figeac, il est suspendu à un taux de financement qui permet au budget général et notamment à la section d'investissement, d'assurer ce projet et nous n'avons jamais lancé un projet qui n'avait pas un taux de financement qui permettait d'être réalisable. On ne peut pas aller voir un financeur en lui disant que l'on a une idée et que l'on va faire quelque chose sans savoir combien cela coûte et en lui demandant de nous financer. Lorsque l'on va voir un financeur il faut arriver avec un dossier absolument ficelé et avec un plan extrêmement précis. Tous les dossiers qui sortent vont jusqu'au bout, avec le coût total et c'est alors que l'on fait le tour des financeurs. Vous dites aujourd'hui que vous avez ouvert les tiroirs et que vous n'avez pas trouvé le début d'un financement mais c'est normal ! Au même stade vous n'auriez rien trouvé sur les Pratges. D'ailleurs, nous avons eu cette discussion tous les deux sur les Pratges : c'était « trop cher et ce n'était pas financé ». À la fin du film, il y a un taux de financement historique. Nous avons eu exactement le même débat sur le Surgi : « 12 millions et ce n'est pas financé ». Résultat : 700 000 ou 800 000 € de reste à charge pour la ville. C'est très bien financé. Nous avons tout le temps ce débat car le cycle de montage d'un projet c'est celui-là. C'est une fois qu'il est ficelé que l'on va devant les financeurs pour le défendre. Aujourd'hui, vous héritez d'un budget avec 1,7 million d'épargne nette et un taux de désendettement inférieur à 3 ans qui permet de financer un certain nombre de projets. Je vous assure que beaucoup de villes aimeraient avoir ce critère financier. C'est bien que tout le monde l'entende aussi car j'entends beaucoup de choses. Je pense qu'il faut faire attention lorsque l'on se positionne là-dessus. Je pense que nous sommes en train de perdre 10 ans car c'est le temps que cela prend. Même si l'on répond avec un gymnase qui va être petit et qui ne sera pas aux normes effectivement, nous n'aurons pas les fédérations. J'ai un vrai regret car j'ai accompagné tout le processus de concertation. Je pense que les services doivent avoir dans un de leur tiroir le cahier des charges sur le niveau de concertation souhaité envoyé à IPK. Ce serait bien que ce document soit à nouveau partagé. Cette concertation a été lancée en 2023. Tous les clubs ont été vus collectivement, individuellement et nous avons déterminé ensemble les besoins. Il y a eu ensuite un travail itératif car, comme vous pouvez l'imaginer, les besoins des clubs dépassaient largement ce projet. Il a donc fallu en discuter et trouver le juste milieu. Le juste milieu était précisément le dimensionnement qui permettait à la fois de répondre à leurs attentes et de déclencher les financements des fédérations. Aucune fédération ne fera un chèque en vous disant que vous pourrez l'encaisser lorsque le projet sortira. Cela ne marche pas comme cela. Il faut que le projet soit mûr. Je peux vous dire que dans les critères de la fédération de handball ou d'escalade les financements correspondent au projet actuel. Donc si demain vous voulez pouvoir compter dessus, il faudra atteindre les mêmes objectifs normatifs et plus on attend, plus cela coûtera cher. Les 55 000 € que nous jetons ce soir à la poubelle devront être remis sur la table parce que cela vous obligera à une nouvelle étude. Voilà, c'est une vraie déception car cela fait très longtemps que l'on y travaille dessus. Nous étions à la veille du démarrage du projet. En tant que sportif, je suis triste car il y avait beaucoup d'attente. Pendant des années j'ai assisté à des assemblées générales en leur disant « ça vient, on y travaille dessus ». On va être obligé de leur dire que maintenant c'est reparti pour un tour. Je pense que l'on fait une erreur et moi je vous demande de patienter. Je vous dis juste qu'il n'y a pas d'urgence, patientez, attendez que le diagnostic se termine et vous verrez si les besoins sont cohérents par rapport au projet. Réévaluez le projet en faisant travailler un autre cabinet d'études pour savoir si le prix est effectivement déliant ou si c'est le vrai prix. Je ne vous demande pas de vous remettre en question. Vous venez d'arriver, il faut s'adapter à beaucoup de choses. Patientez un peu. »

Monsieur le Maire : « Merci pour tous ces conseils. J'ai noté de faire attention. Je suis très sensible, comme vous l'étiez d'ailleurs lorsque vous étiez de ce côté-ci de la table, à ces conseils. J'espère que tout le monde a bien entendu car ce soir nous avons un véritable scoop. C'est que le reste à charge sera pris à 50% par le Grand-Figeac. J'ai entendu cela ce soir. Ceci change complètement la donne. Cela change complètement le processus effectivement. Si, dans le reste à charge, il reste 50% à la charge de la commune cela change effectivement beaucoup de choses. Non pas nécessairement dans le projet dans son intégralité mais il me semble avoir entendu, ou alors j'ai mal entendu et c'est vrai que j'ai quelques difficultés auditives en ce

moment, que comme beaucoup d'autres projets celui-ci ferait l'objet d'un financement à 50% par le Grand-Figeac. J'insiste là-dessus parce que je pense effectivement que, comme évoqué tout à l'heure, le financement de Gramat (4,4 millions) avec des financements qui sont venus d'un peu partout, est à la base un projet CAUVALDOR. Ce n'est pas un projet de la Ville de Gramat. Si l'on compare les éléments, le constat qui a été fait sur la collectivité voisine c'est qu'effectivement ces équipements étaient compliqués et difficiles à mettre en œuvre par une commune. C'est donc CAUVALDOR qui a pris en charge les éléments. D'ailleurs, l'inauguration a été faite en commun avec le Président de CAUVALDOR et le Maire de Gramat. Si effectivement cette officialisation de cofinancement du Grand-Figeac est à 50%, je suis prêt à regarder le projet de Panafé avec un autre œil. »

M. LABARTHE : « C'est intéressant de me faire parler. Je n'ai pas dit cela M. LANDREIN. J'ai simplement dit que nous avons un certain nombre de projets sur lesquels nous avons pratiqué ce mode de partage. Ailleurs, nous avons pris des compétences comme par exemple la piscine où c'est d'ailleurs exclusivement la communauté de communes. C'est le cas pour les gymnases côté CAUVALDOR puisque c'est exclusivement CAUVALDOR qui en a la compétence, d'ailleurs y compris sur le fonctionnement. Je n'ai pas dit cela. Je dis simplement qu'il s'agit d'une base qui aurait dû être mise dans la balance au moment de la réflexion que nous devrions avoir et surtout avant que je reçoive le courrier qui remet en question. Dans tous les cas, qui arrête carrément le projet. Vous n'ignoriez pas que le Grand-Figeac travaille comme cela sur tous les projets qui portent des équipements structurants. Je me suis trompé tout à l'heure quand j'ai dit que c'est l'OIS qui porte le schéma des infrastructures sportives car c'est le Grand-Figeac. Ce sera présenté à la prochaine commission sport. Du fait de l'antériorité, c'est un sujet qui aurait facilement pu être porté de cette façon devant les élus grand-figeacois parce qu'évidemment ils sont aussi à considérer. Bien sûr, les gens ne viennent pas de Cajarc, de Saint-Jean de Laur ou de Labastide du Haut-Mont et encore que, car tous ceux qui travaillent à Figeac pratiquent le sport avant de rentrer chez eux, c'est souvent comme cela que ça se passe. De fait, on aurait pu le présenter comme cela. Mais cela, vous le saviez, c'est une pratique tout à fait courante au Grand-Figeac que nous avons repris sur plusieurs équipements que je peux vous citer. Si toutefois vous ne l'aviez pas imaginé, cela m'étonne de vous. »

Monsieur le Maire : « Je ne sais pas si cela vous étonne mais dans tous les cas un de vos vice-président actuel dans le même article disait que lorsque l'on demandait simplement au Grand-Figeac d'être payé pour l'aide à la maîtrise d'ouvrage, on mettait la charrue avant les bœufs. À ce moment-là je vous demande à quel moment, dans le calendrier, vous délibérez le cofinancement du reste à charge de l'équipement de Panafé au Grand-Figeac. Sans cela, je répète ce que j'ai dit. M. BALDY me dit que l'on peut tout financer. Moi je vous dis non, on ne pas tout financer. Ce n'est pas comme cela que l'on va fonctionner. On s'est engagé sur un certain nombre de choses mais sur ces aspects-là. Je vois des choses à 8 millions, André MELLINGER pour ne pas le citer disait 10 millions. Rien que cet élément-là, est un élément qui n'est pas satisfaisant. À moins d'un an on a un écart de plus de 1,5 million. La délibération que l'on vous présente sont les derniers chiffres que nous avons trouvés. Ne hochez pas la tête M. LABARTHE. On a par ailleurs un article de presse sur lequel mon prédécesseur annonce 10 millions et si vous voulez je peux vous envoyer le dernier plan pluriannuel d'investissement où le projet est à 12 millions. Moi je veux bien prendre une décision qui soit contraire à ce que je vous propose ce soir mais sur quelle base ? Sur une base à 8, 10 ou 12 millions ? avec un reste à charge pour la ville de 100% ou de 50% ? Et vous voulez que l'on continue ce projet ? Ce projet aujourd'hui n'est clairement pas acceptable en tous cas en tant que responsable de cette commune aujourd'hui je n'engagerai pas la commune dans un projet sur lequel je n'ai pas plus de visibilité y compris sur le cofinancement du Grand-Figeac. »

M. LABARTHE : « Pour vous répondre précisément par rapport à la date à laquelle on pourrait mettre ce sujet aux débats dans les instances de la communauté de communes. Justement, il aurait fallu que le projet soit avancé et que l'on puisse avoir des éléments plus tangibles et plus précis. Il faudrait que nous ayons eu (ce qui va être prochainement fait) le rendu du schéma des infrastructures sportives et là, on aurait pu le mettre aux débats mais pour cela il n'aurait pas fallu arrêter le projet. Quand je vous parle de temporalité, cela aurait très certainement d'ici la fin de l'année et probablement au Conseil Communautaire de novembre. C'est ce qui aurait été fait si l'on n'avait pas arrêté le projet. Vous comprenez bien qu'il aurait fallu engager les choses de façon que l'on puisse avoir des éléments de décision qui le permettent. Clairement, je ne hochais pas la tête pour vous contredire mais là aussi, vous l'avez vu sur plusieurs projets et ce n'est pas typique de notre territoire, vous pouvez regarder les débats qu'il y a partout ailleurs. On part avec des projets sur lesquels on a des envies, on les dimensionne. Pour avoir participé à quelques réunions où l'on était sur un projet à 12 millions et qui, d'après ce que je comprends, n'était pas inscrit au PPI de la sorte, a été revu à la baisse pour pouvoir intégrer la capacité financière de la commune et les sujets débattu avec l'ensemble des associations, l'atterrissage aurait été probablement ce qui avait été inscrit c'est-à-dire quasiment 9 millions de ce que j'ai compris en coût global de l'opération. On a cela sur tous les projets et malheureusement avec la période que l'on traverse depuis un certain nombre d'années, c'est la difficulté que nous avons. À partir du moment où on décide, l'inflation arrive derrière. En revanche, sur le projet du départ, de 9 à 12 il ne faut pas être surpris. Ce n'est pas de la mauvaise gestion mais tout simplement du calibrage. Il faut bien inscrire quelque chose à un moment même assez flou mais qui est ensuite recentralisé sur les besoins réels dès lors que tout le monde s'est mis d'accord. Le calendrier je vous l'ai donné et cela

aurait été celui-là si la décision de ce soir n'avait pas été prise dans ce sens. »

M. BALDY : « Vous nous faites état sur vos doutes sur le montant etc... mais je voulais savoir si vous aviez des certitudes sur le terrain synthétique, si vous saviez combien il allait coûter, si vous connaissiez les contraintes techniques, s'il y avait des besoins de faire évoluer les vestiaires puisque l'objectif du synthétique est d'accueillir plus de monde. Du coup, en accueillant plus de monde est-ce que les vestiaires sont bien dimensionnés. Est-ce que le terrain restera là où il est et est-ce qu'il y aura plusieurs terrains ? »

Monsieur le Maire : « Je vais répondre dans un premier temps à M. LABARTHE. Novembre. M. LABARTHE, vous pensez réellement qu'au mois de novembre on sera en mesure de présenter un projet de cofinancement sur un équipement comme celui de Panafé ? »

M. LABARTHE : « Si les choses n'avaient été arrêtées. »

Monsieur le Maire : « Et si elles n'avaient pas été arrêtées pour novembre cela serait possible ? »

M. LABARTHE : « Si elles n'avaient pas été arrêtées depuis un courrier que j'ai eu entre les mains le 15 avril la procédure aurait continué et nous aurions certainement pu obtenir des avancées concrètes qui auraient permises de pouvoir discuter de ce sujet au Conseil Communautaire au mois de novembre. Dans tous les cas de figure, si ce soir nous décidons de ne pas arrêter la délégation qui a été confiée au Grand-Figeac nous serions en mesure de proposer à nos collègues conseillers communautaires, au plus tard au Conseil Communautaire de décembre ou janvier, la possibilité de participer sur le principe qui est le nôtre sur le partage du reste à charge que je ne crois pas qu'il soit réinventé. »

Monsieur le Maire : « J'entends votre remarque. J'apprécie la nuance sur le fait que ce soit voté car il faut tout de même que nos collègues conseillers communautaires le vote. C'est bien le doute que j'ai également pour avoir entendu un certain nombre de choses sur le sujet. Je vais vous répondre M. BALDY. Nous n'aurons qu'un seul terrain sans vestiaire supplémentaire car il ne vous a pas échappé que l'usage est surtout scolaire et qu'ils ne joueront pas à 5 équipes en même temps sur le stade. Pas besoin donc d'équipement supplémentaire à celui que l'on connaît aujourd'hui. »

M. BALDY : « Ils ne se douchent pas ? »

Monsieur le Maire : « Ils pourront se doucher, il n'y a pas de souci. Au même titre que cela existe aujourd'hui. Vous savez que vous avez deux équipes (la 1 et la 2). Ils arrivent à se doucher et à se changer. À priori, lorsque vous enchaînez toutes les heures des équipes qui jouent et qui s'entraînent, logiquement cela doit caler. Là où vous avez raison c'est que cela fait partie des évolutions et de l'amélioration des équipements actuels. Vous avez entièrement raison, il va falloir effectivement revoir entre-autre le tour du terrain qui est dans un état lamentable et nous n'y sommes pour rien. Quant au reste, le coût est estimé aujourd'hui à un peu plus d'1 million et pourquoi il coûte ce prix-là ? Tout simplement parce que l'on utilise un équipement existant. Nous attendons le montant total d'IPK dans les semaines qui viennent et nous vous préciserons le montant estimé par IPK. Si nous sommes en mesure d'avoir les éléments en temps et en heure, nous devrions être en travaux l'année prochaine pour pouvoir démarrer la saison en septembre 2027. Si l'on est trop juste ce sera septembre 2028. Pour tout vous dire, je vais donner un scoop, le montage du terrain synthétique peut permettre à d'autres moments de donner d'autres usages. Cela fait aussi partie du choix que nous faisons en privilégiant un terrain synthétique on sait aussi que l'on va pouvoir aussi l'utiliser à d'autres périodes et peut-être pour d'autres activités que le sport sans abîmer la pelouse. D'autres questions ? M. AUGUIÉ. »

M. AUGUIÉ : « J'imagine que le coût de la pose du terrain synthétique a été évalué. A-t-on une idée de ce que cela peut coûter dans le long terme au niveau de l'entretien ou de remplacement du tapis ou de la pelouse. Je ne sais pas comment cela fonctionne en fait. A-t-on regardé, du point de vue écologique, les incidences que cela pourrait avoir sur un long voir très long terme ? »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas l'élément majeur de ce type de décision, c'est avant tout la possibilité d'un usage beaucoup plus intensif que ne le permet une pelouse classique. Bien évidemment plus d'arrosage, ou en tous cas moins, car cela nécessite tout de même un minimum d'arrosage. L'estimation faite aujourd'hui par la majorité des intervenants est d'environ une économie de 200 000 € sur 10 ans c'est-à-dire environ 20 000 € par an. Cela reste à débattre car effectivement au bout de 10 ans, selon l'usage et l'utilisation, il faut aussi renouveler la pelouse. Ce n'est pas une installation qui est pérenne sur les 40 ans à venir, il faut effectivement renouveler mais une fois que vous avez l'installation on tombe sur des coûts qui ressemblent sensiblement à ce qu'est le remplacement d'une pelouse réelle sur un stade. »

M. AUGUIÉ : « En fait, je ne connais pas du tout le système. Nous sommes sur une pelouse qui vient d'ailleurs ou sur un terrain en plastique. C'est quoi exactement le synthétique ? »

Monsieur le Maire : « Les matières des terrains synthétiques ont beaucoup évoluées. On est très très loin du système initial. Nous serons vraiment sur un système synthétique et non sur de l'hybride. Pour être court il s'agit de plastique traité pour pouvoir avoir un usage sportif. Nous avons eu des remarques de ceux qui se posaient la question. La grande majorité des rugbymen ont bien compris que certains clubs en Pro D2 jouent en terrain synthétique et que d'autres clubs l'envisagent, cela veut bien dire que c'est compatible avec leurs activités sportives de plein air, sans problème. La seule problématique est le double marquage car vous avez bien compris que l'on n'allait pas marquer les pelouses à chaque fois. Il y aura des marquages de coloris différents entre le foot et le rugby. C'est le seul élément embêtant mais souvent, pour ceux qui sont au stade le samedi ou le dimanche, il y a sensiblement les mêmes difficultés avec les mêmes lignes qui se

ressemblent puisque là elles sont blanches. »

M. AUGUIÉ : « J'aimerais revenir sur ce qui a été dit au niveau de Panafé. Je pense que si le projet est suffisamment abouti et mature, je ne vois pas pourquoi un dossier ne pourrait pas être ressorti dans quelques temps si les planètes s'alignent entre les subventions et la capacité de la commune à le financer. Je pense qu'il y a toujours de l'espoir. Ce que j'ai regretté dans vos débats de « chapelle » c'est qu'il manquait un peu le point de vue du citoyen. C'est le citoyen qui s'exprime. Il y a la crise, il y a l'inflation, le pétrole, les difficultés diverses et variées que chacun de nous connaît. On ne parle pas souvent de l'angoisse du citoyen qui certes veut faire du sport et veut avoir de meilleurs équipements mais cela génère toujours un coût. Dans ces moments difficiles que nous traversons, ces coûts angoissent une partie du citoyen qui peut ne pas voir l'intérêt de développer ce genre de projet. Tout le monde s'accorde à dire que le sport c'est bien et que l'on a tous envie d'avoir de belles structures, moi le premier, mais il faut aussi penser au citoyen qui se serre la ceinture et qui peut se demander comment l'on va financer cela demain. »

M. LABARTHE : « Je demande que la délibération soit scindée en deux car pour ma part je voterai contre la proposition d'abandonner le projet de Panafé mais je suis favorable à la réflexion sur le terrain synthétique. »

Monsieur le Maire : « J'accède à votre demande. »

M. LAROCHE : « Je voudrais répondre à M. AUGUIÉ. Il se trouve que les infrastructures publiques telles que les gymnases bénéficient principalement aux personnes qui pratiquent des sports avec les associations et qui sont les personnes qui ont tendance à se serrer le plus la ceinture aujourd'hui. »

Monsieur le Maire : « Je vais vous laisser débattre là-dessus entre-vous par la suite. Je veux juste vous rassurer. Je crois que je l'ai fait et je vais le refaire. On peut ne pas partager nos positions sur la décision que l'on prend mais ce que je peux vous assurer c'est que l'on veut faire du sport dans son intégralité. Peut-être que le chemin que l'on est en train de prendre n'est pas celui que certains d'entre-vous espériez ou souhaitiez. Je l'entends. En revanche, assurez-vous sur le fait que nous souhaitons vraiment développer les équipements sportifs. Nous voulons le faire de façon différente que ce qui était prévu. Je peux entendre que ceci soit perturbant mais la pratique sportive est pour nous un élément fondamental dans son intégralité. Dans la pratique collective, sportive, santé, handicap et à tous âges, c'est vraiment quelque chose dont nous voulons faire un emblème de la ville. Certains vont dire que l'on ne prend pas le bon chemin. Vous en jugerez à la fin de ce mandat pour voir si le chemin que nous avons pris était bon ou pas. Je vais mettre aux voix ces deux délibérations. Merci pour ces débats et la qualité de l'échange. Ils ont la qualité d'être sereins même si nous ne sommes pas du même avis. »

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal ;

- **D'ABANDONNER** le projet de construction d'un complexe sportif au lieu-dit Panafé tel que le programme avait été arrêté par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025,

- **DE RÉSILIER** la convention de délégation partielle de maîtrise d'ouvrage de ce complexe sportif conclue le 4 juillet 2025 avec le Grand-Figeac, étant précisé que la Ville remboursera au Grand-Figeac les sommes qu'il a liquidées ou engagées en application de cette convention ;

Voté par 23 voix POUR, 3 CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

SPORT - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE AU STADE DU CALVAIRE MARCEL COSTES - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Rédigé par : Direction générale des services

Rapporteur : Monsieur le Maire

À la suite de l'abandon, pour des raisons essentiellement budgétaires, du projet de construction d'un complexe sportif au lieu-dit Panafé à Figeac, il est proposé de poursuivre les réflexions en matière d'équipements sportifs et de lancer une étude de faisabilité d'un terrain synthétique pour une pratique mixte (foot / rugby) qui serait situé au Stade du Calvaire Marcel Costes.

Cette étude peut être financée par réduction des crédits qui étaient inscrits sur l'opération du complexe sportif de Panafé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

DÉCIDE de lancer une réflexion sur l'aménagement d'un terrain synthétique pour une pratique mixte (football et rugby) en lieu et place du terrain enherbé au stade du Calvaire Marcel Costes, en confiant une étude de faisabilité et d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la société d'étude IPK Conseil (31320

CASTANET-TOLOSAN) pour un montant de 11 370 € H.T., soit 13 644 € T.T.C. ;

ADOpte la décision budgétaire modificative n°1 ayant pour objet de réduire les crédits inscrits sur l'opération du complexe sportif de Panafé pour les réinscrire partiellement sur l'opération d'aménagement d'un terrain synthétique ;

BUDGET PRINCIPAL			
	AFFECTATION COMPTABLE	MONTANT	OBJET
Section d'investissement DEPENSES	Opération 0079: Aménagement terrain synthétique Stade Calvaire Marcel Costes- article 2128 imputation 006333	17 000,00 €	Opération nouvelle
	Opération 0052: Aménagement complexe sportif Panafé- article 2031 imputation 005352-	17 000,00 €	diminution des crédits de l'Opération complexe Panafé

Voté par 27 voix POUR et 2 CONTRE.

CENTRE SOCIAL ET DE PRÉVENTION NICOLE PAULO - CONVENTIONS DE BÉNÉVOLAT

Rédigé par : Centre Social et de Prévention

Rapporteur : Christine DELESTRE

Annexe : Projet de charte du bénévolat, projets de conventions d'engagements réciproques de bénévolat.

Le Centre Social et de Prévention (CSP) Nicole PAULO est agréé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Lot au regard d'un projet social pour une période de quatre années, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027. Celui-ci répond aux demandes des circulaires de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) cadrant les missions des centres sociaux et à l'évolution de la demande de la CAF du Lot, à savoir travailler dans une démarche d'approche orientée changement. Le projet social actuel est décliné en quatre thématiques comprenant les fiches actions suivantes :

- L'implication des habitants
 - o Les manifestations hors les murs
 - o Le conseil de maison
 - o Les ateliers popote et papote
 - o Les actions partenariales
 - o La formation de l'équipe
- Les accueils du Centre Social et de Prévention
 - o La collecte des demandes des habitants
 - o La mise à jour des outils de l'accueil
 - o L'accueil au point justice
- Le projet familles
 - o L'accueil au Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP)
 - o Les sorties familles
 - o L'accès aux vacances Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air – VAcances CAF (UNAT – VACAF)
 - o Les ateliers parents enfants
 - o L'accompagnement à la scolarité
 - o Les ateliers parentalité Vitalité familles
- La prévention spécialisée
 - o Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
 - o La présence sociale
 - o La présence sociale en milieu festif
 - o Le projet de jeunes et les chantiers citoyens

La thématique « Implication des habitants » a été développée dans le cadre de la démarche orientée changement souhaitée par la Caisse d'Allocations Familiales du Lot. Son enjeu est : « l'implication des

habitants dans la définition et la mise en œuvre des actions du CSP » et sa vision « les habitants sont moteurs, coconstruisent et codécident des actions mises en œuvre par le centre social et de prévention ».

Une des autres missions du CSP de Figeac, précisée par la CNAF, est de « Développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles ».

La participation des habitants au CSP est donc au cœur des enjeux du service. Elle peut prendre différentes formes :

- implication ponctuelle lors d'évènements portés ou accompagnés par le service comme le forum des associations ou la marche pour octobre rose,
- contribution, mise en œuvre ou animation de projets ou ateliers thématiques.

L'implication contribue au bien être des personnes engagées dans la démarche de bénévolat. Il agit sur le sentiment d'appartenance à un groupe et peut s'avérer être un outil d'insertion pertinent de publics en recherche d'emploi. La reconnaissance de leurs savoir-faire et de leurs compétences, l'émergence de nouvelles pratiques d'actions partagées agissent sur leur estime d'eux même.

Dans cet esprit, la prise de responsabilité peut aboutir à l'animation d'ateliers par les habitants avec ou sans l'intervention de techniciens du CSP. Il faut pour cela construire un cadre leur permettant d'agir aisément dans un équipement communal.

Deux outils complémentaires permettent de cadrer les interventions bénévoles :

- la charte de bénévolat
- la convention de bénévolat

La charte de bénévolat permet de préciser les missions et les objectifs du CSP et les réciprocitys possibles entre la collectivité et le postulant au bénévolat. La convention de bénévolat définit les modalités pratiques de l'intervention du bénévole. Elle permet de faciliter le soutien des propositions d'implications et les prises de responsabilité des habitants.

Il est à préciser que ces outils présentés en annexe du projet de délibération, peuvent évoluer ou être réactualiser en fonction du projet social du centre social et de prévention.

Je vous propose d'en délibérer.

Mme ROCCA : « J'ai été assez étonnée que dans la charte il n'était pas mentionné la direction du CSP qui devrait, à mon sens, être autant signataire que le Maire et le bénévole puisqu'il est autant concerné par la mairie par le CSP que le bénévole qui est signataire. »

Mme DELESTRE : « Le Centre Social et de Prévention est un service municipal et dépend du maire. »

Mme ROCCA : « Mais il y a bien une personne responsable au sein du Centre Social et de Prévention. Il y a un directeur. »

Mme DELESTRE : « C'est un chef de service mais ce n'est pas un directeur. »

Monsieur le Maire : « C'est un chef de service. La signature est obligatoirement celle du maire. »

Mme DELESTRE : « Il n'a pas de délégation de signature. Il est chef de service mais c'est le maire qui signe les documents. »

Mme ROCCA : « Donc il est chef de service mais il reste quand même au courant des affaires du CSP et à mon sens cela devrait être aussi une personne qui devrait être signataire au sein de cette convention. »

Monsieur le Maire : « Vous savez, cela peut vous surprendre mais pour un certain nombre de responsables de service, et je ne parle pas pour la personne en charge, c'est aussi s'engager. Ce n'est pas aussi simple que cela. Il y a un certain nombre de gens qui ne veulent pas de la délégation de signature. Je ne dis pas que c'est le cas ici. En l'occurrence nous avons un peu étoffé cette charte du bénévolat. Il y a une notion sur laquelle j'ai voulu beaucoup insister, c'est la confidentialité. Les gens arrivent au Centre Social avec leurs problématiques et nous avons considéré qu'il fallait ajouter cette notion de confidentialité de façon plus forte pour rappeler aux gens que même bénévole on se doit de gérer tous ces aspects y compris celui de la confidentialité. Pour le reste nous n'avons pas modifié grand-chose. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de charte de bénévolat du centre social et de prévention Nicole Paulo tel qu'annexé à la présente délibération,

APPROUVE le projet de convention d'engagements réciproques de bénévolat à conclure avec les bénévoles souhaitant œuvrer aux côtés du centre social et de prévention Nicole Paulo tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions individuelles d'engagements réciproques de bénévolat.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ JEANNE D'ARC - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR 2026

Rédigé par : Service des finances
Rapporteur : Christine DELESTRE
Annexe : Projet de convention

La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, loi dite « Blanquer », et son décret d'application du 30 décembre 2019 ont rendu la scolarité obligatoire à compter de 3 ans et, par conséquent, ont étendu aux classes préélémentaires l'application des dispositions de l'article L442-5 du Code de l'Éducation, imposant ainsi aux communes la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes maternelles sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Notre Commune avait intégré, dès la signature du contrat d'association conclu entre l'État et l'établissement privé Jeanne d'Arc le 14 décembre 1981, la prise en compte des élèves figeacois scolarisés en préélémentaire alors même qu'elle n'y était nullement tenue.

La convention qui nous liait depuis 2004 et jusqu'en 2021 à l'établissement programait un doublement de la participation communale unique par élève progressive sur 3 années pour atteindre le montant de 602 € en 2007.

À compter de cette troisième année, conformément aux stipulations de cette convention, ce coût de référence a évolué chaque année pour moitié en fonction de la variation annuelle de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac et, pour l'autre moitié, en fonction de l'évolution annuelle du point d'indice servant au calcul des traitements des agents de la fonction publique territoriale. Le montant de ce coût de référence, selon ces modalités, s'est établi à 660,84 € en 2020 soit un forfait communal d'un montant de 113 003,64 € pour 171 enfants de plus de 3 ans domiciliés sur la commune (48 en maternelle, 123 en primaire).

Par courrier en date du 4 septembre 2020, invoquant les dispositions de la loi « Blanquer », le Président de l'Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (U.D.O.G.E.C.) Aveyron-Lot et le Directeur diocésain avaient sollicité la révision de ce forfait communal.

En effet, depuis la loi du 31 décembre 1959 dite loi « Debré », le financement des écoles élémentaires privées sous contrat puis depuis la loi « Blanquer » du 26 juillet 2019 des écoles préélémentaires privées sous contrat, constitue une dépense obligatoire pour les communes.

Les services communaux ont, en conséquence, procédé au calcul du coût moyen d'un élève externe scolarisé dans nos écoles communales en distinguant écoles préélémentaires et élémentaires conformément aux précisions apportées par la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012.

En appliquant ces montants aux effectifs des enfants de 3 ans, scolarisés au sein de l'école Jeanne d'Arc et domiciliés sur notre commune, les montants obtenus ont été respectivement de :

<i>Maternelles</i>	ENFANT + 3 ans domiciliés FIGEAC	MONTANT FORFAIT PUBLIC	MONTANT PARTICIPATION	<i>Primaires</i>	ENFANT + 3 ans domiciliés FIGEAC	MONTANT FORFAIT PUBLIC	MONTANT PARTICIPATION	TOTAL PARTICIPATION
2021	59	1 205,18 €	71 105,62 €	2021	137	478,49 €	65 553,13 €	136 658,75 €
2022	67	1 541,13 €	103 255,71 €	2022	132	570,17 €	75 262,44 €	178 518,15 €
2023	75	1 602,12 €	120 159,00 €	2023	147	605,87 €	89 062,89 €	209 221,89 €
2024	54	1 635,39 €	88 311,06 €	2024	140	613,37 €	85 871,80 €	174 182,86 €
2025	53	1 686,88 €	89 404,64 €	2025	115	656,49 €	75 496,35 €	164 900,99 €
Proposition 2026	45	1 823,50 €	82 057,50 €	2026	124	630,35 €	78 163,40 €	160 220,90 €

Je vous invite à délibérer sur l'approbation de la nouvelle convention de financement à conclure avec l'établissement privé sous contrat Jeanne d'Arc laquelle prévoit en outre, pour l'année 2027, le versement à l'établissement privé Jeanne d'Arc, au mois de janvier, d'un acompte d'un montant de 50% du forfait communal versé en 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,

FIXE le montant du forfait communal à 160 220,90 € pour l'exercice budgétaire 2026 ;

APPROUVE les termes de la convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles préélémentaires et élémentaires privées Jeanne d'Arc pour l'année 2026 tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Mathieu ARJEAU et Bruno MOLINA ne prennent pas part aux débats ni au vote.

Voté par 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE DE FIGEAC SUITE AU RENOUELEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Rédigé par : Direction des finances et Budgets
Rapporteur : Arnaud LAFRAGETTE
Annexes Règlement budgétaire et financier M57

La commune de Figeac s'est engagée à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 et a adopté le Règlement Budgétaire et Financier.

L'article L1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'avant la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante doit établir son règlement budgétaire et financier

La rédaction d'un règlement budgétaire et financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

Ce document a pour objet :

- de décrire les procédures de la collectivité, de les faire connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- de créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- de rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- de combler les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Le présent règlement budgétaire financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, applicable à partir de l'exercice 2026.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

STATIONNEMENT - EMBLACEMENTS RÉSERVÉS AUX VÉHICULES DES AUTO-ÉCOLES SUR LA COMMUNE - FIXATION DE TARIF

Rédigé par : Direction des Services Techniques
Rapporteur : Philippe LANDREIN

En application de l'article L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut « réglementer le stationnement des véhicules ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi que la desserte des immeubles riverains », à la condition que ces mesures soient formellement motivées « eu égard aux nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement », ces deux motifs étant alternatifs et non cumulatifs (Cour de cassation, 8 juin 2017, n° 16-85.633).

Une « catégorie » de véhicules, définie par exemple par le caractère professionnel des véhicules des commerçants et artisans, pourrait ainsi servir de critère à un arrêté municipal de réservation à ces professionnels de certains emplacements de stationnement situés à proximité de leurs établissements, à condition que les emplacements réservés constituent une partie limitée de l'espace global de stationnement et que cette mesure soit adaptée et proportionnée aux nécessités précitées. Toutefois, des places de stationnement sur le domaine public ne sauraient être individuellement réservées à un professionnel de droit privé sans enfreindre le principe d'égalité.

Les professionnels d'auto-écoles sollicitent le bénéfice d'emplacements réservés pour y garer leurs véhicules dans le cadre de leur activité.

Il est proposé l'instauration d'emplacements réservés pour cette activité moyennant le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public dont le montant sera équivalent à l'abonnement résidents dans la zone payant soit 20 € / mois / emplacement.

Cette disposition fera l'objet d'arrêtés individuels par établissement mentionnant les véhicules concernés avec leur plaque d'immatriculation.

Dans les zones concernées, le stationnement de véhicules d'auto-écoles doit être réglementé au regard de la caractéristique des voies de desserte et de la nécessité de maintenir la circulation sur ces axes.

M. BALDY : « C'est une bonne nouvelle pour l'auto-école qui vous a sollicité. Cela me pose un vrai problème de fond sur la rupture d'égalité. Aujourd'hui, il y a un tarif qui s'applique à tout le monde. Là, on fait un tarif spécifique pour une catégorie de professionnels. Cela me pose d'autant plus de problèmes que, comme cela est dit dans la délibération, « les places de stationnement ne sauraient être individuellement réservées à un professionnel de droit privé sans enfreindre le principe d'égalité », non seulement on va le faire mais on mettra la plaque d'immatriculation. Cela veut donc dire que l'on spécifie. Je vous fais confiance sur le fait que cela s'appliquera à toutes les auto-écoles, du moins j'imagine que cela n'est pas spécifiquement pour l'auto-école que l'on a vu sur les réseaux sociaux. »

Monsieur le Maire : « Bien évidemment, toutes les auto-écoles qui solliciteront des places les auront. »

M. BALDY : « C'est bien que ce soir on l'entende. Donc demain, une auto-école qui s'installe place Vival avec 20 véhicules, on affectera 20 places de parking à cette auto-école place Vival parce que je vois qu'il n'y a pas de limitation. La délibération est une règle que l'on pose et je pense qu'il faut le voir au-delà du cas précis. Si on ne limite pas cela veut dire que c'est un droit. D'autre part, vous avez d'autres professionnels aujourd'hui qui paient des redevances sur les places de stationnement. Vous avez par exemple les établissements bancaires qui s'acquittent d'une redevance pour les places de convoyeurs de fonds qui, nous sommes tous d'accord, ont une utilité. Elles paient aujourd'hui 800€ par an. Nous avons donc une rupture

d'égalité entre deux professionnels. Si vous cherchez bien dans les tiroirs aussi vous allez trouver une somme assez importante de demandes de ce type. Vous allez trouver les professionnels de santé, les aides à la personne, les assistantes maternelles qui ont une vraie utilité sociale, les commerçants avec une pétition récente d'ailleurs, les artisans qui viennent travailler en ville, tout le personnel de l'hôpital qui travaille en heures décalées et j'en oublie certainement quelques-uns. Certains vont vous demander pourquoi les auto-écoles et pas les autres professionnels, quel est le critère et qu'est-ce qui définit la règle. J'entends qu'il y a un problème, on prend une délibération et on règle le problème mais combien on en crée à côté ? J'ai un vrai problème avec cela d'autant plus que si demain vous autorisez les mêmes droits à tous ceux qui légitimement pourraient le prétendre au vu de la comparaison avec le cas précis, on va se retrouver avec plus de la moitié des places de parking en centre-ville qui vont devenir privatisées et l'on se retrouvera donc avec un vrai problème de stationnement en centre-ville. Je suis très attaché à l'universalité de la règle. Il y a une règle pour tout le monde et il n'y a pas de clientélisme. Je pense que c'est un vrai principe républicain auquel nous sommes attachés. Je pense que vous avez voulu bien faire en réglant le problème mais nous voterons contre. »

Monsieur le Maire : « Je voudrais avoir votre avis M. BALDY sur une règle qui est établie, qui génère une demande de règlement et qui fait l'objet, tous les ans, d'un trait sur la feuille. Est-ce que cela est de l'équité ? Un trait sur la feuille cela veut dire que l'on facture un professionnel pour l'usage d'une place par exemple, et lorsque ce professionnel trouve que la facture est trop élevée on lui fait la gratuité sur cette place-là. Est-ce que cela est de l'équité ? C'est un peu cela le problème. Peut-être que notre règle ne vous paraît pas la bonne mais nous nous allons la respecter et faire en sorte que ce soit respecté. On ne fait pas cela par clientélisme mais pour sécuriser les espaces. Il ne vous a pas échappé qu'une auto-école a quelques contraintes que n'ont pas nécessairement les autres. Vous parliez des professionnels de santé dont j'ai beaucoup de respect, ma fille est infirmière. Aux dernières nouvelles une infirmière qui travaille à l'hôpital arrive, pose son véhicule, exerce son activité et elle repart. En l'occurrence on parle de personnes dont la voiture est un outil de travail, qu'il est difficile de donner des rendez-vous à différentes personnes à différents endroits et que le choix qui est fait est que tout le monde se retrouve devant l'auto-école. Je vous vois passer à un des deux endroits régulièrement. Nous répondons à la demande de deux voire trois professionnels. Il ne vous a pas échappé qu'il y a deux aspects dans ce que l'on propose. Il y a le tarif et nous allons très prochainement demander au Grand-Figeac d'intervenir pour matérialiser ces deux places pour faire en sorte qu'elles soient marquées et sécurisées ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui. Effectivement, ces professionnels ne sont pas en mesure de payer les sommes classiques demandées et nous établissons donc une règle pour les professionnels d'auto-école. Je vous rassure, si d'autres professionnels viennent nous demander les mêmes choses nous regarderons leur demande avec beaucoup d'intérêt. Vous parliez tout à l'heure des commerçants, c'est un sujet que je connais bien. Si certains veulent venir discuter avec moi de la possibilité de donner des places spécifiques aux commerçants je les y engage, et je peux vous dire que nous les avons déjà rencontrés dans les deux mois qui viennent de s'écouler. Aujourd'hui, ce n'est pas spécifiquement une demande des commerçants que d'avoir des places. Ils ont d'autres demandes qui correspondent à des manques constatés de la problématique davantage commerciale. Pour le moment, ce n'est pas un sujet sur lequel j'ai été sollicité mais je vais vous rassurer, vous pouvez continuer à me donner des conseils, mais je vais m'en débrouiller. »

M. BALDY : « Bon, j'ai du mal à suivre votre première intervention et je ne sais pas à quoi vous faites référence mais je pense qu'un droit qui est dû doit être payé, c'est aussi simple que cela. Je ne reviens pas sur le fait qu'il y a une nécessité. Je dis juste que dans une société équitable et républicaine la règle est la même pour tous. Lorsque vous dites « ils viendront me voir, on trouvera des solutions » c'est cela le clientélisme. C'est trouver des solutions en fonction des cas différents et c'est cela qui me pose problème. Je pense qu'il n'y a pas d'enjeu pour que la décision soit attaquée au Tribunal Administratif mais je crois que tout est là pour que si jamais quelqu'un le fasse elle tombe. Encore une fois vu l'enjeu, je pense que personne ne risque grand-chose. C'est une question de principe. Il y a quelques principes auxquels nous tenons, entre-autres l'égalité de principes entre tous les citoyens qu'ils soient auto-écoles, banquiers, infirmiers ou commerçants. Ils doivent tous avoir les mêmes droits et les mêmes règles. C'est au nom de ces principes que nous voterons contre. »

Monsieur le Maire : « Je vous entends. Vous avez le mérite d'avoir expliqué votre vote ce qui a l'avantage de nous éclairer sur la décision. Merci. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE l'instauration d'emplacements réservés pour l'activité d'auto-écoles moyennant le paiement d'une redevance de 20 € / mois / emplacement,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la présente délibération et à signer tout document afférent à ce sujet.

Voté par 24 voix POUR et 5 CONTRE.

CAUSSE SAINT-DENIS - RÉSEAU ÉLECTRIQUE - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Rédigé par : Direction des Services Techniques
Rapporteur : Patrick LEHOURS
Annexe : Convention de servitude

Monsieur le Maire : « C'est un point qui, pour ceux qui sont là depuis quelques temps, est régulièrement abordé en Conseil Municipal. J'en profite pour indiquer à la presse et à ceux qui nous écoutent que, pas sur le prochain Conseil mais sur celui de septembre, qu'ils pourront peut-être suivre un certain nombre d'éléments que nous serons amenés à présenter comme par exemple le plan de cette servitude, pour que tout le monde comprenne où se situe cette servitude. Je laisse la parole à M. LEHOURS. »

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS souhaite occuper un terrain situé au Causse Saint Denis, faisant partie de l'unité foncière cadastrée F 1581, appartenant à notre commune.

Ledit terrains est destiné à réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc) avec pose de câbles électriques souterrains et pose de coffrets électriques.

Je vous propose d'approuver la constitution de la servitude à conclure dans ce cadre avec ENEDIS.

Monsieur le Maire : « Il est vrai que cela ne changera pas nécessairement la donne d'avoir les plans. En tous cas nous, conseillers municipaux, avons les plans. Cela permettrait d'avoir une visualisation de l'endroit et des bâtiments qui sont concernés ou du site qui est concerné. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition à conclure avec ENEDIS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT CULTUREL 2026 AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND-FIGEAC

Rédigé par : Service des Affaires Culturelles
Rapporteur : Camille LÉONARD
Annexe : Convention cadre de partenariat 2026

Dans le cadre de ses compétences culturelles, le Grand-Figeac intervient avec ses services dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, de la lecture publique et du patrimoine.

La Ville de Figeac, pour sa part, développe une activité culturelle avec le Musée Champollion-Les Écritures du Monde, le Service du patrimoine, des actions culturelles ponctuelles ou thématiques.

Afin de développer une synergie, les deux collectivités ont mutualisé une Direction des Affaires Culturelles par la conclusion d'une convention de mise à disposition partielle du Directeur des Affaires Culturelles du Grand-Figeac à la Ville de Figeac.

Dans cette même logique, et compte tenu des partenariats développés entre les deux Collectivités, il est proposé d'adopter une convention cadre de partenariat pour l'année 2026 qui a pour objectifs :

- d'identifier les projets réalisés en partenariat et programmes d'actions culturelles conjointes,
- de donner, ce faisant, une meilleure lisibilité à la politique culturelle menée en partenariat et aux rôles et engagements de chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention cadre de partenariat culturel 2026 à conclure avec la Communauté de Communes Grand-Figeac,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

M. LABARTHE : « Je n'ai rien relevé sur le procès-verbal de la dernière séance. Le faites-vous avec l'intelligence artificielle ? Non ? Ok. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'une retranscription. »

M. LABARTHE : « D'accord. Donc il faudra que je fasse attention car j'ai vu qu'à trois reprises mes propos étaient inaudibles en revanche les réponses ont été données. Peut-être est-ce une habitude qu'il me faudra prendre. J'ai trouvé cela curieux. Mais ce n'est pas grave. Je pensais que c'était l'intelligence artificielle. »

Monsieur le Maire : « Vous parlez de l'enregistrement ? »

M. LABARTHE : « Je parle simplement du procès-verbal et je n'ai pas voulu intervenir en séance. Nous sommes entre-nous, il n'y a pas de sujet. »

Monsieur le Maire : « Bien évidemment, je n'ai pas pris mon crayon pour supprimer quoi que ce soit. »

M. LABARTHE : « Je suis un petit nouveau dans l'assemblée et j'ai trouvé cela amusant. »

Monsieur le Maire : « Je vais vous dire une chose. Une de vos prédécesseuses avait l'habitude d'intervenir régulièrement et d'oublier de mettre son micro. Nous avons donc souvent cette discussion de non-retranscription. Nous avons modifié le système. Cela s'est vu car j'ai eu un peu de mal à m'y mettre mais nous avons déjà changé le système. Aujourd'hui, j'ai deux petits boutons devant moi qui me permettent de faire des choses différentes et j'ai un peu de mal. Ce qui est certain c'est que nous souhaitons que tout le monde soit entendu et que tous les propos soient retranscrits. »

M. BOULBÈS : « Pour compléter, vous avez remarqué que l'on a maintenant un retour son où l'on peut s'entendre et comprendre que le micro fonctionne. Dans les conseils précédents le retour son ne marchait pas très bien et les personnes pouvaient parler très loin du micro. On est juste sur un sujet technique. En théorie, cela devrait fonctionner beaucoup mieux. On va le vérifier. Peut-être qu'il faudra que Monsieur le Maire parle un peu plus loin du micro pour éviter que cela sature mais c'est une question d'habitude. »

M. LABARTHE : « Je ne veut pas faire de polémique. »

Monsieur le Maire : « Non mais techniquement vous avez entièrement raison. Personnellement, cela me désole autant que vous car cela devrait fonctionner sans difficulté et effectivement, ce n'est pas hyper fluide même en termes de fonctionnement. Nous allons nous améliorer sur ce sujet. Je l'espère en tous cas. »

Monsieur le Maire : « Il y a une autre question diverse de la part de Mme ROCCA concernant un moratoire pour les écoles. Nous avons déjà voté ce moratoire en Conseil Communautaire pour la très grande majorité. Ce sera une démarche politique globale mais lorsque j'aurai déjà voté une fois sur un sujet je ne le représenterai pas en Conseil Municipal. S'il y arrive en premier pourquoi pas. Je ne suis pas un grand adepte des motions, je vous le dis clairement. Non pas que je trouve que cela n'a pas de sens mais je pense que l'on peut, individuellement du reste, signer ce moratoire qui est accessible par tout le monde. Nous allons nous retrouver dans des débats sur ces sujets où nous passions auparavant le plus de temps pour savoir si on allait la voter ou pas. En l'occurrence il est trop tard pour l'inscrire à l'ordre du jour. Je vous le dis franchement, je ne mettrai pas nécessairement ce type de motion au vote Je préfère être clair. »

Mme ROCCA : « Je m'excuse, en effet j'ai eu un problème informatique et je m'excuse pour le retard de ma question. Concernant vos propos, certains conseillers municipaux ne sont pas conseillers communautaires et n'ont donc pas eu l'occasion de le voter. En effet, le vote peut être individuel et chacun peut aller voter cette motion. Le vote d'une municipalité n'a pas la même valeur et le même poids au sein de l'État. »

Monsieur le Maire : « Je l'entends et je comprends complètement votre position. Je ne suis pas en phase avec cela. Je considère que le mandat qui nous a été donné n'est pas ce mandat-là. Cette pétition existe. Ce n'est pas comme s'il n'y avait que ce moratoire. Il y a peut-être des gens autour de la table qui souhaitent la voter et qui ne l'ont pas voté au Grand-Figeac. S'ils le souhaitent, je les invite à prendre cette décision. »

M. BALDY : « Merci de me redonner la parole. Je m'aperçois finalement que je parle beaucoup dans l'opposition que dans la majorité. »

Monsieur le Maire : « Cela, vous le verrez, c'est normal. »

M. BALDY : « Je n'ai pas l'habitude et j'apprends moi aussi. »

Monsieur le Maire : « Si vous le voulez je pourrai vous donner quelques conseils. »

M. BALDY : « Avec plaisir ! Surtout que cela a marché pour vous alors je prendrai les conseils avec plaisir. J'ai une question et une demande si cela vous va. Je me demande où est passée la borne mondiale qui était devant le lycée Champollion. J'ai vu qu'elle avait disparue. On m'interroge et n'ayant plus accès à l'information pouvez-vous nous expliquer pourquoi ? Ma seconde question concerne le délai. Et c'est drôle parce que c'est quelque chose sur lequel vous vous interrogez également auparavant. Je sais que les services sont sous pression à ce niveau-là mais nous avons reçu les documents de séance 5 jours francs pile avant le conseil. Nous avons tout reçu d'un coup. Auparavant vous receviez l'ordre du jour avant et on passait les dossiers ici et vous aviez loisir de poser des questions avant de recevoir les documents. Nous, nous avons vraiment tout découvert 5 jours avant. Nous ne découvrons pas ici tous les sujets mais au fil des mois nous serons moins aux faits. Il serait intéressant de pouvoir nous envoyer au moins l'ordre du jour lorsqu'il est à peu près ficelé et pouvoir, comme c'était le cas précédemment, trouver un moyen d'échanger si on a des questions pour préparer les séances. Ce serait vraiment sympa. »

Monsieur le Maire : « On va essayer d'être « sympa » comme vous venez de me le demander. Première chose que je ne savais pas au sujet de la borne, il s'agit d'un accident. Elle a été abîmée. Dès que nous pourrons la remettre, et vous savez combien cela est important car s'il y a bien quelque chose qui nous rapproche est bien le devoir de mémoire, nous ferons en sorte de le faire. Quant aux délais, effectivement ils sont respectés trop juste, j'en conviens, y compris pour les collègues du groupe majoritaire. Je vais assumer la responsabilité car c'est moi le responsable dans ce délai très très juste. Je vous promets que dès septembre, peut-être pas en juillet, j'y prêterai attention. Concernant l'ordre du jour nous ferons en sorte que vous l'ayez sans problème. Concernant certains sujets, nous en évoquons un cet après-midi qui concerne l'éclairage public, j'ai demandé qu'une commission municipale soit réunie en septembre où l'on se retrouvera pour une réunion de travail sur le sujet. On ne va pas changer les choses qui fonctionnaient sur ces points-là et je m'engage à ce que l'on vous envoie l'ordre du jour le plus vite possible et les éléments le plus tôt possible. »

M. LAROCHE : « C'est une question de délai mais là cela concerne une autorisation. Comme vous le savez il y a deux associations (Queer as Lot et le Planning Familial) qui vous ont envoyé des demandes pour pouvoir tenir la marche des fiertés du Lot à Figeac début juillet. À ce jour, elles n'ont toujours pas eu de réponse alors que leur demande date de deux mois. Elles devraient déjà être en train d'organiser l'évènement et elles n'ont toujours pas pu faire le tracé de la marche avec la gendarmerie. Ce serait bien d'avoir une explication sur l'importance de ces délais. Merci. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie de me poser cette question car elle va me permettre de faire deux choses. La première est de répondre à votre question. Lorsque je suis arrivé dans le bureau j'ai vu arriver cette demande et je l'ai immédiatement validée et je me suis rendu compte que je m'étais trompé tout simplement parce que j'avais vu 4 juin alors qu'il s'agit d'une manifestation qui a lieu le 4 juillet. En fait, je me suis trompé deux fois en fait, ce qui est plutôt une bonne nouvelle vous allez comprendre. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer avec certaines associations le fait que je souhaite sanctuariser le marché du samedi matin. Pas pour empêcher les jeunes de manifester, ce n'est pas le sujet mais bien de définir avec eux un circuit qui respecte la règle qui est que le marché est un endroit commercial dans lequel, lorsque nous étions en campagne, nous n'avions le droit d'essayer de convaincre. Au même titre, les manifestations n'y sont pas autorisées. Elles étaient acceptées avec des systèmes qui étaient très compliqués y compris pour la gendarmerie. Il n'est pas question d'interdire des manifestations mais de les cantonner à des zones sur lesquelles on n'intervient pas sur le marché. Je souhaite refaire du marché un endroit festif. Dès cet été nous aurons l'occasion de générer un programme d'animation sur le marché et c'est vraiment le sens que je souhaite donner au marché. Pour répondre à votre question sur cette manifestation qui a lieu le 4 juillet en après-midi, je ne l'avais pas vu. Elle a lieu à 16h00. Je vous confirme que nous avons donné notre accord pour cette manifestation. De mémoire, le circuit passait par les quais puis descendait en centre-ville pour finir aux Pratges. De mémoire, je crois que nous avons accepté également le circuit. Pas de souci avec cette manifestation que je ne considère d'ailleurs pas comme une manifestation mais bien comme l'expression d'un esprit festif. »

M. LAROCHE : « Comme vous l'avez dit c'est un évènement festif et donc cela aurait peut-être toute sa place sur le marché le samedi matin. D'autre part, il faudrait sûrement avertir les associations car je crois qu'elles n'ont toujours pas informées de leur autorisation. »

Monsieur le Maire : « Nous allons le faire. Je vais juste vous dire une chose. Ils annoncent 250 personnes. Pour un figeacois que je suis depuis quelques années, la déambulation n'aurait pas été acceptée un samedi matin. Tout simplement parce qu'elle est dangereuse. C'est sans doute pour cela que les deux associations ont privilégié de le faire un samedi après-midi. Je pense qu'elles ont aussi conscience qu'il faut pouvoir le

faire en condition de sécurité. Il ne faut pas oublier une chose, le marché est un endroit avant tout où l'on vient pour commercialiser des articles et que derrière ce marché il y a des gens qui viennent et qui veulent faire du chiffre d'affaires et il faut donc que l'on libère des espaces pour la commercialisation. C'est en cela que je parle de sanctuarisation. Il faut savoir que cette population est en grande difficulté aujourd'hui. Si l'on veut conserver un marché vivant, il nous faut absolument réussir à le sanctuariser, faire en sorte que les gens y viennent pour y acheter et que nos ambulants ne nous abandonnent pas car nous avons une perte sur le nombre d'ambulants. »

M. BALDY : « Je suis désolé, j'y prends goût. »

Monsieur le Maire : « Je ne vous savez pas aussi bavard. »

M. BALDY : « Je voudrais savoir si vous comptez faire perdurer la piétonnisation estivale. Est-ce que le périmètre fermé durant les vacances de printemps où nous avons l'habitude de le faire le sera également en juillet et août ? et à quels horaires ? »

Monsieur le Maire : « Je vous rassure, nous aurons la piétonnisation et je peux déjà aussi vous dire (mais je suppose que vous l'avez pour certains entendu à travers mes Facebook live) que nous allons aussi expérimenter en septembre la circulation à un sens sur la rue de la République et la place aux Herbes. Nous partagerons les conclusions avec vous lorsque l'expérimentation sera faite et nous verrons l'avis des commerçants, des automobilistes, des piétons et des cyclistes avec vous. »

Propos de M. BALDY inaudibles.

Monsieur le Maire : « C'est une bonne question et je l'ai posée aux services. Vous êtes pertinent ce soir comme d'habitude. J'ai posé la question aux services car nous avons des demandes des commerçants qui se plaignent que depuis quelques temps, ils ne peuvent plus forcer les poteaux. Ils ont besoin de rentrer et de sortir et donc de connaître absolument les horaires. J'ai demandé tout à l'heure à la direction du Cabinet de pouvoir informer l'ensemble des commerçants des horaires définitifs. Je vous remercie pour la qualité des échanges. »

Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 (mandature précédente)

- Autorisation d'occupation et d'utilisation de la piste routière de Lafarrayrie à l'auto-école ECF FTGR46 (Lalbenque) contre un montant de 60,98 € par mois révisable chaque année à compter du 1^{er} avril 2026.
- Autorisation d'occupation et d'utilisation de la piste routière de Lafarrayrie à l'auto-école CER MORAI (Figeac) contre un montant annuel de 731,76 € pour la piste poids lourds et 274,44 € pour la piste motos révisable chaque année à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Abandon de procédure de marché public de services relatif à la prestation d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de travaux de tonte, débroussaillage, taille et nettoyage 2026 en raison de montants des offres reçues excédant les crédits budgétaires alloués initialement au marché.
- Sollicitation de l'aide de l'État (40% de la base éligible soit 115 938 €) au taux maximum au titre de la DETR 2026 et de la Région (30% de 277 610 € hors acquisition foncière soit 74 095 €) au titre du plan Régional PEM Occitanie 2026 pour le financement de l'aménagement du Pôle d'Échange Multimodal du quartier de la gare ferroviaire.
- Marché d'assistance pour le renouvellement des contrats d'assurance avec prise à effet au 1^{er} janvier 2027 pour une durée de 4 années avec ARIMA Consultants 75008 PARIS pour un montant de 4 020 € T.T.C.
- Conclusion n°4 au marché d'abattage, débitage, dessouchage et taille concernant l'intervention urgente sur des arbres menaçant la sécurité des biens et des personnes avec l'entreprise KCB Élagage Figeacois 46100 FIGEAC pour une plus-value de 450 € H.T.
- Sollicitation de l'aide de l'État au taux maximum au titre de la DETR 2026 (40% de la dépense éligible soit 127 879,47 €) pour le financement des travaux de confort thermique des écoles communales.

- Conclusion d'un accord-cadre pour l'abattage, le débitage, le dessouchage et la taille dans les parcs, squares et espaces verts et voies avec l'entreprise SMDA 78190 TRAPPES pour un an et un montant de 58 000 € H.T. reductible 2 fois.

- Conclusion d'un marché de travaux concernant les travaux du refoulement de la gare – Chemin du Surgié avec la société SAS QUERCY ENTREPRISE 46270 BAGNAC-SUR-CÉLÉ pour un montant de 290 087,98 € T.T.C.

Concessions nouvelles dans les cimetières communaux :

- Concession n°3223 de 2,97 m² pour une durée de 50 ans et un montant de 353,91 €.
- Concession n°3224 d'une case dans le columbarium n°4 pour une durée de 30 ans et un montant de 790,20 €.
- Concession n°3225 de 2,97 m² pour une durée de 50 ans et un montant de 353,91 €.
- Concession n°3226 de 4,86 m² pour une durée de 50 ans et un montant de 579,12 €.
- Concession n°3227 de 1 m² pour une durée de 30 ans et un montant de 71,51 €.
- Concession n°3228 d'une case dans le columbarium n°4 pour une durée de 30 ans et un montant de 790,20 €.
- Concession n°3229 de 2,75 m² pour une durée de 30 ans et un montant de 196,65 €.
- Concession n°3230 d'une case dans le columbarium n°4 pour une durée de 30 ans et un montant de 790,20 €.
- Concession n°3231 de 4,86 m² pour une durée de 50 ans et un montant de 579,12 €.
- Concession n°3232 de 4,86 m² pour une durée de 50 ans et un montant de 579,12 €.

Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2026

- Conclusion d'une prestation relative à la présentation du budget de la Ville à la nouvelle majorité municipale avec le Bureau d'études Ressources Consultants Finances – 31000 TOULOUSE pour un montant de 1 680 € T.T.C.

- Autorisation à l'Association AFTRAL – Maison de la Formation – 46100 FIGEAC à utiliser la piste routière poids lourds sise à Lafarrayrie pour un montant annuel de 731,76 € T.T.C.

- Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes du Musée Champollion-Les Écritures du Monde portant le montant du fonds de caisse mis à disposition du régisseur de 800€ à 1 000€ sur la période estivale de juillet à septembre et le montant maximum de l'encaisse à conserver de 30 000 € à 35 000€.

- Conclusion d'un accord-cadre relatif à la fourniture de cartouches d'encre pour imprimantes avec la société TG INFORMATIQUE – 13011 MARSEILLE pour une période d'un an et un montant maximum fixé à 5 000 € H.T.

- Gratuité de l'entrée du Musée Champollion-Les Écritures du Monde à l'occasion de concerts ayant lieu sur les loggias du Musée dans le cadre des fêtes de Figeac.

- Fixation du prix de vente des livres suivants à la boutique du Musée Champollion-Les Écritures du Monde : « L'incroyable histoire de Champollion qui déchiffra les hiéroglyphes » 7,20€, « Champollion et le mystère des hiéroglyphes » 10,50€, « Écrire et Sumer » 29€, « Les premières cités et la naissance de l'écriture » 25€, « Louis Braille, l'enfant de la nuit » 9,90€ et « L'aventure du déchiffrement des hiéroglyphes » 23,50€.

- Fixation du prix de vente des objets suivants à la boutique du Musée Champollion-Les Écritures du Monde : trousse cosmétique Égypte Bastet 3,50€, porte-clés Égypte 4€, sac Égypte Bastet 4€, carnet Égypte 3,50€, foulard Pierre de Rosette 35€, chaussettes Pierre de Rosette 5€, sculpture faucon Horus 80€, carte postale JF Champollion 1€, sculpture chatte Bastet 96€, scarabée de mariage 65€, collier scarabée 35€, pochon taille M 3,50€, set de 12 crayons P. tigre bleu 27€, peluche déesse Bastet Louvre 25€, bracelet hiéroglyphe 2€, peluche Petit Noun petit format 22€, règle hiéroglyphes Artefatto 3,50€ et alphabets méditerranéens peuples et langues 30€.

- Fixation du prix de vente des livres suivants à la boutique du Musée Champollion-Les Écritures du Monde : « La fabuleuse histoire de l'invention de l'écriture » 11,95€, « Imprimer ! l'Europe de Gutenberg » 49€, « Histoire de livre et de l'édition » 32€, « L'infini dans un roseau » 9,90€, « Je découvre l'écriture indienne » 7,95€, « Le cunéiforme » 18€, « Parlons Maya classique » 39€, « Hangeul : lire, écrire, comprendre » 15,80€, « Au musée » 6,90€, « L'écriture du Coréen » 21€, « Contes et récits de Corée, tome 1 » 23€,

« Contes et récits de Corée, tome 2 » 23€, « Contes et récits de Corée, tome 3 » 20€, « La promesse du souffle » 20€, « La magie du codex » 26,50€, « Les sept cités du savoir » 10,50€, « Quand les femmes écrivaient l'histoire » 25€, « Histoire de l'information » 24,90€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Philippe LANDREIN

Caroline PARAIN